



Plan d'action mondial pour les espèces

Soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité



À propos de l’UICN

L’UICN est une Union unique de Membres composée de gouvernements et d’organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie.

Créée en 1948, l’UICN est aujourd’hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l’expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1 400 organisations Membres et les compétences de ses plus de 16 000 experts. Elle fait autorité en ce qui concerne les données, les évaluations et les analyses en matière de conservation. La diversité de ses Membres fait de l’UICN un incubateur et un référentiel fiable pour les bonnes pratiques, les outils et les normes internationales.

L’UICN offre un lieu de débat neutre où diverses parties prenantes, y compris les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les entreprises, les communautés locales, les organisations de peuples autochtones et autres peuvent travailler ensemble à l’élaboration et à la mise en œuvre de solutions aux défis environnementaux et parvenir à un développement durable.

En collaboration avec de nombreux partenaires et supporters, l’UICN met en œuvre un vaste portefeuille de projets de conservation dans le monde entier. Associant les connaissances scientifiques les plus pointues et le savoir traditionnel des communautés locales, ces projets visent à mettre un terme à la disparition des habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org/fr
twitter.com/IUCN/

Plan d'action mondial pour les espèces

Soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou des autres organisations concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou des autres organisations concernées.

L'UICN remercie ses partenaires cadre pour leur précieux support et tout particulièrement : le ministère des Affaires étrangères du Danemark, le ministère des Affaires étrangères de la Finlande, le Gouvernement français et l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'Environnement de la République de Corée, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du Grand-Duché du Luxembourg, l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC) et le Département d'État des États-Unis.

L'UICN et les autres organisations concernées déclinent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction. En cas de divergences, veuillez vous référer à l'édition originale : *Global Species Action Plan: Supporting implementation of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. (2023). Publié par : UICN, Gland, Suisse. <https://portals.iucn.org/library/node/51362>

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier du ministère des Affaires étrangères de la France, du ministère de l'Environnement de la République de Corée et de l'association caritative UICN Royaume-Uni.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Produit par : UICN Équipe Mesures de conservation des espèces

Droits d'auteur : © 2023 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

© 2024 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, pour la traduction française

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du (des) détenteur(s) des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du (des) détenteur(s) des droits d'auteur.

Citation recommandée : UICN (2024). *Plan d'action mondial pour les espèces : soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité*. Gland, Suisse : UICN.

Photos de couverture : De gauche à droite et de haut en bas : hygrophore splendide (*Hygrocybe splendidissima*) © John Bjarne Jordal ; papillon monarque migrateur (*Danaus plexippus plexippus*) © Joe Schelling ; éléphant africain de savane (*Loxodonta africana*) © Jane Wynyard, Save the Elephants ; arbre méduse des Seychelles (*Medusagyne oppositifolia*) © Dao Nguyen ; gréville de Caley (*Grevillea caleyi*) © Tony Auld ; une espèce de poisson cichlidé (*Dimidiochromis compressiceps*) © Ad Konings ; sifaka de Verreaux (*Propithecus verreauxi*) © Nick Garbutt ; doux à pattes rouges (*Pygathrix nemaeus*) © Nguyen Manh Hiep ; brève bleu (*Hydrornis cyaneus*) © Nguyen Manh Hiep ; rainette méditerranéenne (*Hyla meridionalis*) © Jérémy Calvo (CC BY-NC) ; agrion jouvencelle (*Mesamphragmion gaudiimontanum*) © Cornelio Bota ; dauphin de l'Amazone (*Sotalia fluviatilis*) © Fernando Trujillo ; raie pastenague à points bleus (*Taeniura lymma*) © Simone Caprodossi ; tortue verte (*Chelonia mydas*) © Dao Nguyen ; condor de Californie (*Gymnogyps californianus*) © Eric Kolb (CC BY-NC 4.0)

Photos de la quatrième page couverture : De gauche à droite et de haut en bas : cocotier de mer (*Lodoicea maldivica*) © Dao Nguyen ; lynx ibérique (*Lynx pardinus*) © Antonio Liébana ; fou masqué (*Sula dactylatra*) © James Hardcastle ; plante carnivore *Nepenthes pervillei* des Seychelles © Dao Nguyen ; baobab africain (*Adansonia grandidieri*) © Gabriel Bienzobas Fernández, (CC BY-NC) ; crabe des cocotiers (*Birgus latro*) © James Hardcastle ; tigre (*Panthera tigris*) © naturepl.com / Andy Rouse / WWF ; dragon de Komodo (*Varanus komodoensis*) © Paul Hien ; thon jaune (*Thunnus albacares*) © Martin Gil Gallo / CC BY-NC ; requin taureau (*Carcharias taurus*) © Simone Caprodossi

Mise en page : Imre Sebestyén, jr.

Traduction française : INTUITIV - www.intuitivme.com

Imprimé par : Unit Graphics

Imprimé sur papier 100% à base de pâte recyclée conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC)

Table des matières

| | |
|---|-------------|
| Préface | iv |
| Avant-propos | v |
| Remerciements | vi |
| Acronymes | viii |
| Contexte | 1 |
| L'importance fondamentale des espèces..... | 2 |
| Menaces pour les espèces..... | 3 |
| Mesures de conservation et exploitation durable..... | 4 |
| CADRE MONDIAL DE KUNMING-MONTRÉAL POUR LA BIODIVERSITÉ | 5 |
| PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES ESPÈCES | 6 |
| Interventions stratégiques essentielles à la conservation et à l'utilisation durable des espèces et de leurs habitats..... | 7 |
| Mise en œuvre..... | 7 |
| TABLEAU PAME DES ACTIONS INDICATIVES POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES | 10 |
| Cible 1 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 11 |
| Cible 2 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 13 |
| Global Biodiversity Framework Target 3..... | 14 |
| Cible 4 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 17 |
| Cible 5 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 22 |
| Cible 6 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 26 |
| Cible 7 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 28 |
| Cible 8 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 29 |
| Cible 9 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 30 |
| Cible 10 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 31 |
| Cible 11 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 32 |
| Cible 12 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 33 |
| Cible 13 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 34 |
| Cible 14 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 35 |
| Cible 15 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 36 |
| Cible 16 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 37 |
| Cible 17 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 38 |
| Cible 18 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 39 |
| Cible 19 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 40 |
| Cible 20 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 41 |
| Cible 21 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 42 |
| Cible 22 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 43 |
| Cible 23 du Cadre mondial pour la biodiversité..... | 44 |
| Global Biodiversity Framework Target 9..... | 30 |
| Schéma illustrant certaines des interconnexions entre les cibles du CMB et les principaux résultats en faveur des espèces..... | 45 |

Préface

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et un profond sens des responsabilités que je présente le Plan d'action mondial pour les espèces. En tant que Directrice générale par intérim de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), j'ai l'honneur de présenter ce plan comme un témoignage de notre engagement commun à améliorer l'état de conservation des espèces dans le monde.

La perte de biodiversité menace les fondements mêmes de nos écosystèmes, de nos économies et de notre bien-être. Cette crise urgente nécessite une action audacieuse et concertée. Le Plan d'action mondial pour les espèces trace la voie à suivre pour mettre en œuvre le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité en mettant un terme et en inversant le déclin des espèces dans le monde.

Des experts, des partenaires, des Membres et autres parties prenantes de l'UICN ont collaboré au développement du Plan d'action mondial pour les espèces, en consultation avec les gouvernements et les conventions relatives à la biodiversité. Ce plan cristallise notre sagesse et notre détermination collectives, fournissant un guide clé pour notre trajectoire commune vers un avenir plus durable et plus riche en biodiversité.

Notre planète est riche en diversité, chaque espèce jouant un rôle unique dans le maintien de l'équilibre délicat de la nature. Reconnaisant cette mosaïque complexe, le Plan d'action mondial pour les espèces englobe des actions visant à contribuer à la réalisation de toutes les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité.

Les principes de coopération et d'innovation sont au cœur de ce plan. En rassemblant les gouvernements, les organisations, les communautés et les individus, nous amplifions notre capacité à apporter des changements. Grâce à des stratégies axées sur la science, des pratiques durables et des solutions adaptables, nous pouvons restaurer le dynamisme des merveilles vivantes de notre planète.

Le succès du Plan d'action mondial pour les espèces repose sur notre détermination collective. Chacun de nous doit devenir un gardien de la nature, en plaidant pour la conservation et en adoptant un mode de vie durable. Ensemble, nous avons le pouvoir de protéger et de raviver le monde naturel.

Alors que vous parcourez les pages de ce plan, je vous invite à imaginer un monde où les chants d'oiseaux remplissent l'air, où les récifs coralliens grouillent de vie et où des animaux emblématiques errent librement en harmonie avec les humains. Cette vision nous oblige à agir de manière décisive et à innover continuellement.

J'exprime ma plus profonde gratitude aux personnes passionnées et aux équipes dévouées qui ont contribué par leur expertise à l'élaboration de ce plan. Rassemblons-nous derrière le Plan d'action mondial pour les espèces avec une détermination partagée pour faire en sorte que les espèces remarquables de notre planète continuent de nous soutenir, de nous enrichir et de nous inspirer tous.

Dr Grethel Aguilar

Directrice générale par intérim
UICN - Union internationale pour la
conservation de la nature

Avant-propos

La biodiversité est un système vital, non seulement pour les écosystèmes, mais pour la planète entière. Naturellement, la perte de biodiversité, accélérée par les changements climatiques, constitue une menace sans précédent pour notre planète. Il était urgent que le monde prenne conscience de cette menace et commence à agir pour la conservation et la restauration de la biodiversité. Reconnaisant cette urgence, le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMB) a été adopté, décrivant un cheminement transformateur pour l'humanité visant à forger une coexistence durable avec la nature en élargissant les aires protégées et en restaurant les espèces menacées, entre autres objectifs. Ce qui est important maintenant, c'est de mettre en œuvre efficacement ce nouveau Cadre.

Le Plan d'action mondial pour les espèces soutient cela en guidant les pays dans leurs efforts pour mettre en œuvre des actions ciblées visant à atténuer la perte d'espèces et restaurer leurs habitats.

Ce plan d'action résume une liste exhaustive des mesures requises pour atteindre les résultats de conservation des espèces définies dans les objectifs du CMB, et fournit les actions de conservation requises pour chaque cible, ainsi que des outils techniques et des conseils. Il permet aux pays d'adapter les interventions en accord avec leur biodiversité unique, tout en s'alignant sur les objectifs mondiaux de conservation. Le Plan d'action mondial pour les espèces facilite l'obtention de résultats en matière de conservation des espèces, ainsi que la définition d'objectifs de conservation et la formulation de

stratégies qui transcendent les frontières et relèvent les défis communs.

L'efficacité du Plan d'action mondial pour les espèces repose non seulement sur sa capacité à galvaniser les efforts gouvernementaux, mais aussi sur son potentiel à mobiliser les parties prenantes de tous les secteurs de la société. En encourageant et en soutenant les gouvernements, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé à prendre des mesures audacieuses en faveur des espèces, ce plan sert de plateforme unificatrice pour mettre fin au risque d'extinction et améliorer le statut des espèces menacées.

En fin de compte, le Plan d'action mondial pour les espèces renforcera nos mesures de conservation des espèces, sensibilisera le public et assurera la persistance de notre biodiversité pour les générations à venir.

Ensemble, nous avons la capacité de mettre un terme à la perte de biodiversité et d'atteindre la Vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature. Nous sommes convaincus que le Plan d'action mondial pour les espèces servira de ligne directrice pour conserver et restaurer les espèces menacées et, en outre, inspirer les générations présentes et futures à chérir, protéger et restaurer la diversité des formes de vie qui enrichit notre planète vivante.

Se-chang Ahn (Ph.D)
Directeur général du Bureau de la conservation de la nature
Ministère de l'Environnement
République de Corée

Remerciements

Le Plan d'action mondial pour les espèces (PAME) a été élaboré par les Membres, les Commissions et les partenaires de l'UICN, en consultation avec toutes les conventions relatives à la biodiversité : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention de Ramsar relative aux zones humides (Ramsar), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), la Convention du patrimoine mondial (WHC), la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRWC) également connue sous le nom de Commission baleinière internationale (CBI) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Nous remercions tout particulièrement le ministère de l'Environnement de la République de Corée et le Partenariat France-UICN pour la nature et le développement pour leur soutien à la promotion du PAME lors des réunions de la CDB ainsi que lors de la COP19 de la CITES, et en particulier le Dr Il Young Oh, M. Joon-woo Seo (ministère de l'Environnement, République de Corée) et le Dr Tae-Kwon Noh (Institut national des ressources biologiques, République de Corée), ainsi que Charles Bonhomme (Partenariat France-UICN pour la nature et le développement). Nos remerciements particuliers vont également à la Turquie, à la France, à BirdLife International et au WWF International pour leur soutien dans l'utilisation et la promotion du PAME.

Nous sommes heureux de reconnaître le soutien financier de nos donateurs : le ministère des Affaires étrangères de la France, le ministère de l'Environnement de la République de Corée et l'association caritative UICN Royaume-Uni pour le développement et la promotion du PAME.

Le développement du PAME a été réalisé par l'équipe PAME, dirigée par la Dr Jane Smart, le Dr David Mallon et Dao Nguyen. Un grand merci à tous les membres de l'équipe PAME pour leur travail acharné et leur contribution au développement du PAME à travers de nombreuses réunions en ligne et dix séries de consultations. Le PAME est édité par le Dr David Mallon.

Membres de l'équipe PAME : Liz Bennett (WCS), Tom Brooks (UICN), Stu Butchart (BirdLife International), Onnie Byers (Groupe de spécialistes de la planification de la conservation de la CSE-UICN), Nicola Crockford (RSPB), Wendy Elliot (WWF International), Ian Harrison (Comité de conservation des eaux douces de la CSE-UICN), Richard Jenkins (UICN), Caroline Lees (Groupe de spécialistes de la planification de la conservation de la CSE-UICN), Barney Long (Re:Wild), Catherine Machalaba (Alliance EcoHealth et Groupe de spécialistes de la santé de la faune de la CSE-UICN), Kelly Malsch (PNUE-WCMC), Phil McGowan (Groupe de travail sur la biodiversité pour l'après-2020 de la CSE-UICN), Ana Nieto (UICN), Domitilla Raimondo (CSE-UICN, Institut national de la biodiversité de l'Afrique du Sud), Dilys Roe (Suli), Paul Smith (BGCI), Kevin Smith (UICN), Gary Tabor (Groupe de spécialistes de la connectivité de la CMAP-UICN), Alexandra

Zimmermann (Groupe de spécialistes des conflits hommes-faune et de la coexistence de la CSE-UICN).

Le PAME était l'un des quatre piliers de l'Initiative stratégique de l'UICN pour l'après-2020. Nos remerciements particuliers à Sonia Peña Moreno, Directrice du Centre des politiques internationales de l'UICN et du Fonds d'investissement de l'UICN dans les politiques pour son soutien au développement et à la promotion du PAME en tant que priorité dans les positions de l'UICN lors des processus de développement du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Nos remerciements particuliers vont également aux nombreux individus qui ont contribué au développement du PAME : Jihyun Lee, David Cooper, Neil Pratt, Sakhile Silitshena, Tristan Tyrrell, Joseph Appiott et l'équipe du Secrétariat de la CDB ; Amy Fraenkel, Laura Cerasi et l'équipe du Secrétariat de la CMS ; Dr Rebecca Lent et l'équipe de la CBI ; Ivonne Higuero, Karen Gaynor, María Isabel Camarena Osorno et l'équipe du Secrétariat de la CITES ; Guy Debonnet et l'équipe du Centre du patrimoine mondial ; Jingyuan Xia et l'équipe du Secrétariat de la CIPV ; Kent

Nnadozie et l'équipe du Secrétariat du TIRPAA ; Martha Rojas Urrego, María Rivera et l'équipe du Secrétariat de Ramsar ; Dena Cator (Environnement et Changements climatiques Canada) ; Jon Paul Rodriguez, Mike Hoffmann, Ehab Eid, Shyama Pagad, Piero Genovesi, Greg Mueller, Orlando Salamanca, PJ Stephenson (CSE-UICN) ; Aaron Laur (CMAP-UICN) ; Shane Mahoney et les membres du SULi ; Swati Hingorani, Jennifer Kelleher, James McBreen, James Hardcastle, Anne Mugo, Ana Nunes, Leo Niskanen, Lynn Sorrentino, Mizuki Murai, Équipe Actions pour la conservation des espèces, Équipe Océans, Équipe Aires protégées et conservées, Équipe Forêts et prairies (Secrétariat de l'UICN) ; Amy McDougall (BirdLife International) ; Richard Gregory (RSPB) ; Helen Senn (RZSS), Carina Hirsch (Groupe de travail sur la biodiversité et la planification familiale de la CSE-CPEES-UICN) ; Richard Gregory (RSPB) ; Richard Scobey, Anastasiya Timoshyna et Sabri Zain (TRAFFIC) ; Wildlife Practice et équipe du WWF International.

Le processus de développement du PAME s'est déroulé de février 2020 à mai 2023.

Pour plus d'informations, merci de contacter : species@iucn.org

Acronymes

| | |
|----------|---|
| AEWA | Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie |
| AME | Accord multilatéral sur l'environnement |
| AMEC | Autres mesures efficaces de conservation par zone |
| APA | Accès et partage des avantages |
| APAC | Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire, ou Aire conservée communautaire ou autochtone |
| APC | Aire protégée et conservée |
| ASAP | Partenariat d'action pour les espèces asiatiques de la CSE-UICN |
| AZE | Alliance pour une extinction zéro (Alliance Zero Extinction) |
| BDMAP | Base de données mondiale des aires protégées |
| BGCI | Botanic Gardens Conservation International |
| CAL | Connaissances autochtones et locales |
| CBI | Commission baleinière internationale |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CDB | Convention sur la diversité biologique |
| CIPV | Convention internationale pour la protection des végétaux |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| CMAP | Commission mondiale des aires protégées |
| CMB | Cadre mondial pour la biodiversité |
| CMS | Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage |
| COP | Conférence des Parties |
| CPEES | Commission des politiques environnementales, économiques et sociales |
| CPLE | Consentement libre, préalable et éclairé |
| CPSG | Groupe de spécialistes de la planification de la conservation |
| CPW | Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage |
| CSE | Commission pour la sauvegarde des espèces |
| EAZA | Association européenne des zoos et aquariums |
| EEE | Espèces exotiques envahissantes |
| EIE | Étude d'impact environnemental |
| EIES | Étude d'impact environnemental et social |
| FAO | Organisation pour l'alimentation et l'agriculture |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FSC | Forest Stewardship Council |
| GIEC | Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat |
| HWC | Conflit homme-faune (Human-Wildlife Conflict) |
| IIED | Institut international pour l'environnement et le développement |
| INTERPOL | Organisation internationale de police criminelle |
| IPA | Zone importante pour les plantes (Important Plant area) |

| | |
|-----------|---|
| IPBES | Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) |
| IRF | Fédération internationale des Rangers (International Rangers Federation) |
| MAB | Programme « l'Homme et la biosphère » (Man and the Biosphere) |
| ODD | Objectif de développement durable |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| OMSA | Organisation mondiale de la santé animale |
| ONG | Organisation non-gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ONUDC | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| ORGP | Organisations régionales de gestion des pêches |
| OSASTT | Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PA et CL | Peuples autochtones et communautés locales |
| PAME | Plan d'action mondial pour les espèces |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| PNUE-WCMC | Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| Ramsar | Convention de Ramsar relative aux zones humides |
| SIG | Système d'information géographique |
| SPANB | Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité |
| STAR | Mesure (STAR) de Réduction des menaces et restauration en faveur des espèces |
| TIRPAA | Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture |
| UE | Union européenne |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| URSA | Alliance universelle de soutien aux Rangers (Universal Ranger Support Alliance) |
| WAZA | Association mondiale des zoos et aquariums (World Association of Zoos and Aquariums) |
| WHC | Convention du patrimoine mondial (World Heritage Convention) |
| WHS | Site du Patrimoine mondial (World Heritage Site) |
| WWF | Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature) |
| ZCB | Zone clé pour la biodiversité |
| ZSL | Société zoologique de Londres |
| WWF | World Wide Fund for Nature |



Le malléal rose (*Eucalyptus rhodantha*) est confiné à l'Australie-Occidentale. Il est inscrit sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ dans la catégorie En danger en raison du défrichement des habitats pour les cultures agricoles et le pastoralisme depuis 2019. Photo © Tatters (CC BY-NC 4.0)

CONTEXTE

Le Plan d'action mondial pour les espèces (PAME) a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre du [Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité \(CMB\)](#) en définissant les principales interventions et actions stratégiques nécessaires pour obtenir des résultats positifs en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces dans la mission, les objectifs et les cibles du CMB.

Le PAME est lié à une boîte à outils en ligne de ressources, de soutien à la formation et de conseils techniques visant à aider les gouvernements et autres parties prenantes à conserver et gérer efficacement les espèces sauvages autochtones et à s'assurer que ces espèces et leurs produits dérivés soient utilisés de manière durable, légale et équitable.

La biodiversité est en déclin sur l'ensemble de la planète. Le [Rapport d'évaluation mondiale 2019 de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) a révélé que les populations d'espèces de vertébrés ont diminué en moyenne de 68% depuis 1970, que 75% de la surface terrestre de la planète est considérablement altérée et que 66% des océans sont dégradés. À l'échelle mondiale, plus d'un tiers des zones humides continentales ont diminué entre 1970 et 2015, un taux trois fois supérieur à celui de la perte de forêts. Environ 25% de toutes les espèces évaluées sur la Liste rouge de l'UICN sont menacées, ce qui suggère qu'environ 1 million d'espèces pourraient déjà être menacées d'extinction. Le taux mondial d'extinction des espèces est déjà jusqu'à 100 fois plus élevé que le taux moyen observé au cours des 10 derniers millions d'années, ce qui suggère que nous sommes confrontés à une « sixième extinction de masse ». Une action urgente

est essentielle pour réduire les facteurs de perte de biodiversité et restaurer les populations d'espèces et les écosystèmes.

Les trois crises interdépendantes de la perte de biodiversité, des changements climatiques et des maladies zoonotiques émergentes ont des conséquences profondes sur tous les aspects de la santé humaine, de la sécurité alimentaire et hydrique et de l'économie. Compte tenu du rôle crucial que jouent les espèces dans les moyens d'existence et les économies des populations du monde entier, ainsi que pour les services écosystémiques sur lesquels ils reposent, il est essentiel de maintenir des populations d'espèces en bonne santé et de veiller à ce que les avantages qui en découlent soient gérés de manière équitable et durable pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

L'importance fondamentale des espèces

Les millions d'espèces présentes dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et dans les océans ont évolué au fil des millénaires et forment le réseau de vie qui soutient la planète. La conservation des espèces est essentielle à l'avenir de toute vie sur terre :

- Les espèces sont les composantes vivantes des écosystèmes, assurant individuellement et collectivement les conditions de la vie.
- Les espèces jouent un rôle essentiel dans les processus de formation des sols, de décomposition de la matière organique, de filtration et d'écoulement des eaux, de pollinisation, de lutte contre les ravageurs, de régulation du climat, de séquestration et de stockage du carbone, entre autres services écosystémiques vitaux.
- La conservation des espèces sauvages et des écosystèmes, dont elles constituent des composantes essentielles, est vitale pour faire face à la crise climatique, à l'insécurité alimentaire et hydrique et à la réduction des risques d'événements météorologiques extrêmes, ainsi qu'à l'émergence de zoonoses et de pandémies mondiales.
- Les espèces constituent la principale source de nourriture, de médicaments, de matières premières et autres ressources pour les peuples autochtones et les communautés locales (PA et CL) ainsi que pour des centaines de millions d'autres personnes dans le monde. Une personne sur cinq dépend des espèces pour ses revenus et sa nourriture, et environ 70% des personnes pauvres dans le monde dépendent des espèces sauvages.
- L'utilisation directe d'espèces sauvages constitue la base de la pêche et de la foresterie, entre autres grands secteurs économiques, et les parents sauvages des cultures et du bétail domestiques sont un référentiel de matériel génétique irremplaçable offrant un potentiel d'adaptation future et contribuant donc de manière significative à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la santé.
- Les espèces sont une partie essentielle de l'histoire, de la culture et des traditions de chaque société sur Terre, et leurs valeurs esthétiques et leurs rôles spirituels apportent réconfort, inspiration et bien-être culturel.

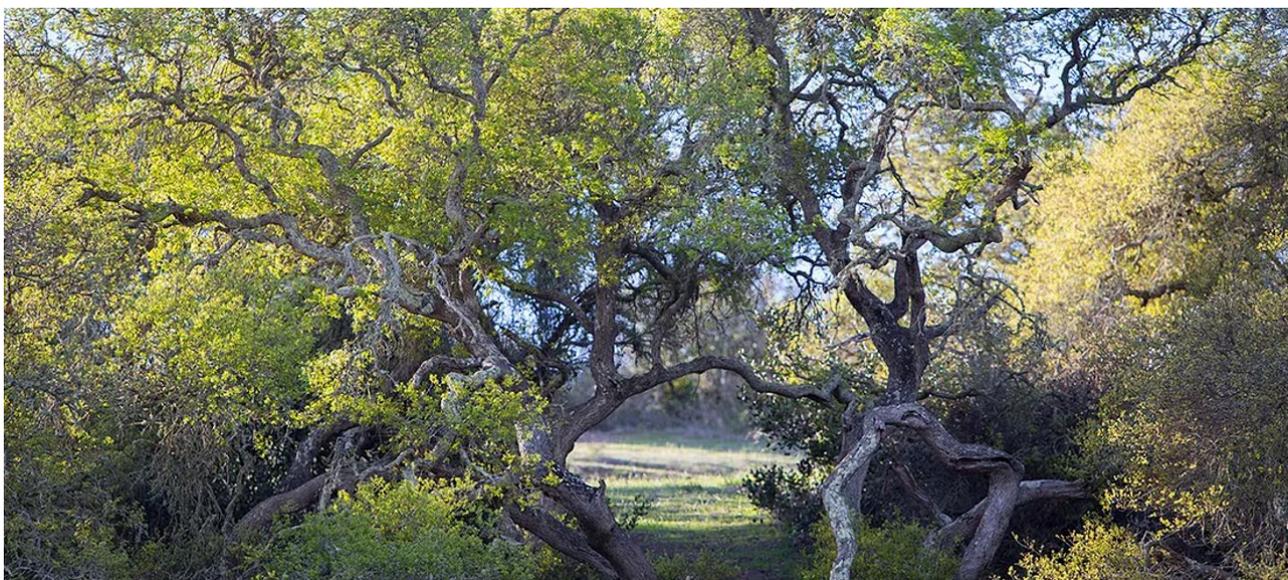
Menaces pour les espèces



Le gorille des montagnes (*Gorilla beringei beringei*), a vu son statut passer d'En danger critique à En danger grâce à des efforts de conservation collaboratifs au-delà des frontières nationales et l'engagement des communautés vivant autour des habitats de l'espèce. Photo © Ludovic Hirlimann (CC BY 2.0)

Les principales menaces pour les espèces identifiées dans l'évaluation mondiale de l'IPBES sont la conversion, la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, l'utilisation et le commerce non durables, les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, la pollution et

les maladies infectieuses existantes et émergentes, toutes résultant d'un éventail de facteurs sous-jacents. L'érosion de la diversité génétique est une menace supplémentaire, principalement non quantifiée, en particulier pour les populations très petites et très fragmentées.



Île Anacapa : Plusieurs espèces de chênes endémiques des îles anglo-normandes de Californie et du Mexique ont été gravement menacées par le bétail non autochtone (par exemple, chèvres et porcs) et les plantes envahissantes tout au long du XXe siècle. Un groupe de partenaires a réussi à éliminer le bétail sauvage de plusieurs îles, permettant à des semis de s'établir pour la première fois depuis des décennies, et à éliminer les plantes envahissantes et planifier la gestion du régime de feu. Des centaines de plantules ont aujourd'hui été plantées, avec des taux de survie élevés. Photo © Greg Bluffin

Mesures de conservation et exploitation durable



Perche Macquarie (*Maccullochella macquariensis*), dont le statut est passé d'En danger à Vulnérable. Des décennies de mesures de conservation ont mis l'accent sur l'établissement de sous-populations additionnelles par le biais de réintroductions et de translocations entre populations sauvages. Photo © Gunther Schmida (Licence : CC BY Attribution-Noncommercial-ShareAlike)

De nombreuses espèces ont été sauvées de l'extinction ou ont vu leur statut s'améliorer, des espèces et des écosystèmes autochtones se sont rétablis et des habitats ont été restaurés et remaniés grâce à des mesures de conservation efficaces. Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à un nombre impressionnant d'innovations scientifiques et d'avancées technologiques, notamment dans les domaines de la génétique, de la télédétection, de la cartographie SIG, du piégeage photographique, du suivi par satellite, de l'acoustique, des analyses statistiques et de la modélisation, qui améliorent notre capacité à suivre et à conserver les espèces sauvages et leurs habitats.

L'expérience a clairement montré que la lutte contre les menaces et les facteurs de déclin des espèces à un stade précoce, dans le but de conserver les populations

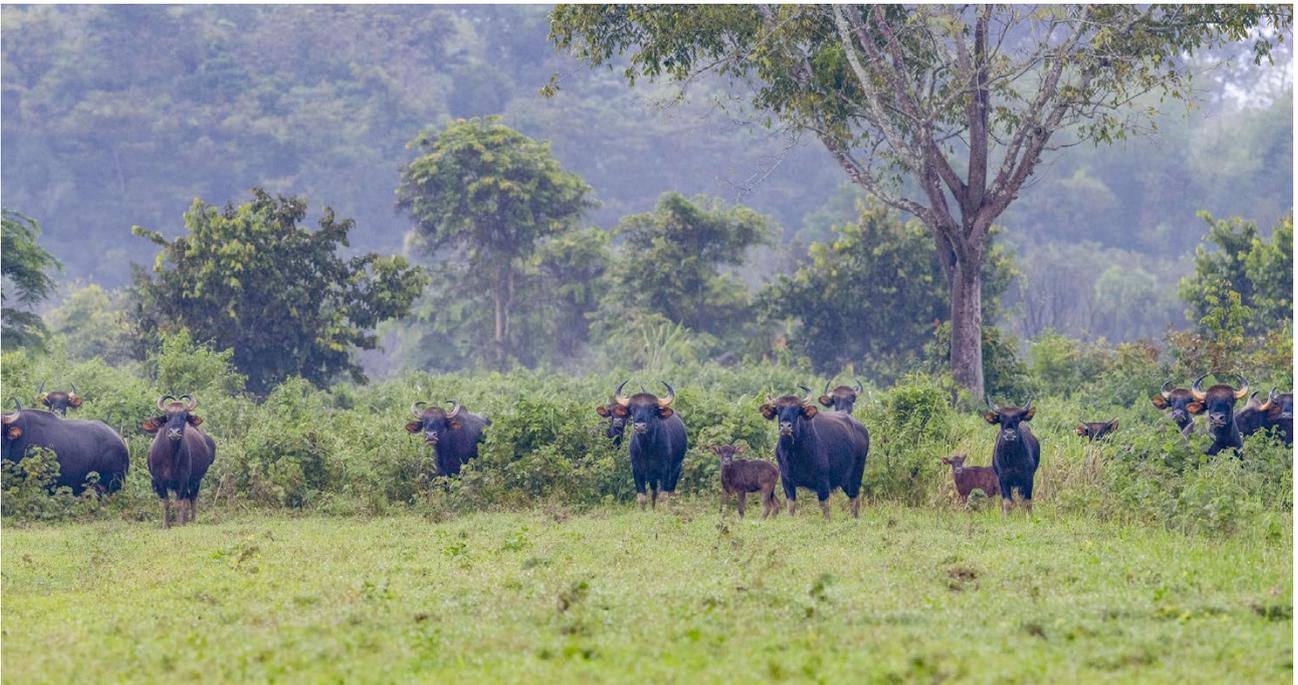
restantes, les habitats intacts et leur connectivité, est beaucoup plus efficace et rentable que de tenter de restaurer les habitats et de réintroduire les espèces à un stade plus avancé, soulignant l'importance de l'opportunité des interventions de conservation.

Il existe de nombreuses preuves que les **mesures de conservation fonctionnent**. Le défi consiste maintenant à intensifier massivement ces efforts afin d'éliminer les facteurs de déclin des espèces, assurer la survie, le rétablissement et la persistance à des niveaux sains de toutes les espèces autochtones, veiller à ce que toute utilisation des espèces soit légale, durable et sûre pour les espèces cibles et non cibles, et à ce que les avantages matériels de l'utilisation des espèces et des ressources génétiques soient équitablement partagés.

CADRE MONDIAL DE KUNMING-MONTRÉAL POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité a été adopté lors de la quinzième Conférence des Parties à la CDB en décembre 2022. Le cadre comprend quatre objectifs axés sur des résultats, à atteindre d'ici 2050, 23 cibles orientées vers l'action, à atteindre d'ici 2030, un cadre de suivi pour mesurer les progrès réalisés vers les objectifs et les cibles, et des lignes directrices concernant la mise en œuvre. La Conférence des Parties à la CDB a également adopté plusieurs décisions connexes importantes, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités, le mécanisme de planification, de suivi, de rapport et d'évaluation, la coopération technique

et scientifique et les informations de séquences numériques sur les ressources génétiques. Le Cadre de Kunming-Montréal établit une voie à suivre pour mettre un terme et inverser la perte de biodiversité et mettre la nature sur la voie du rétablissement, tout en assurant un partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques et en fournissant des moyens de mise en œuvre afin de réaliser la Vision 2050 d'une humanité vivant en harmonie avec la nature. D'énormes efforts et une action accrue seront nécessaires pour mettre pleinement en œuvre le Cadre de Kunming-Montréal et atteindre la Vision 2050.



Gaurs sauvages (*Bos gaurus*) en observation dans le parc national de Cat Tien, au Vietnam. Photo © Nguyen Manh Hiep

PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES ESPÈCES

Le PAME a été élaboré en réponse à [l'Appel d'Abu Dhabi pour une action mondiale en faveur de la conservation des espèces](#) par l'UICN, ses Membres et ses principaux partenaires, en consultation avec les conventions relatives à la biodiversité¹. Le PAME vise à soutenir la mise en œuvre efficace du CMB de Kunming-Montréal et à inciter tous les gouvernements et parties prenantes à intensifier les actions en faveur de la conservation et l'utilisation durable des espèces, à accroître les synergies et à travailler de manière coordonnée et coopérative. Le PAME est un document évolutif, avec un calendrier initial jusqu'en 2030, aligné sur le CMB.

Le PAME établit une liste d'interventions stratégiques clés nécessaires pour obtenir des résultats positifs en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces dans le cadre du CMB de Kunming-Montréal. Ceci est soutenu par une liste indicative d'actions (tableau 1) pouvant être appliquées par les pays en fonction de leurs capacités et circonstances nationales. Les objectifs et cibles du CMB

de Kunming-Montréal sont tous étroitement liés, de sorte que le PAME fournit une justification relative aux espèces et aborde les actions pertinentes pour chacune des 23 cibles mondiales, bien que son objectif principal reste la conservation et l'utilisation durable des espèces, et non le CMB dans son ensemble. Il est important de noter que le PAME n'exige aucun rapport distinct, en plus de ceux déjà requis par la CDB et autres accords internationaux sur l'environnement.

Le PAME sera disponible en libre accès et accessible à tous sur une plateforme de connaissances en ligne (Connaissances, informations, apprentissage, utilisation et partage en matière de conservation des espèces, ou SKILLS, selon ses sigles en anglais), fournissant une boîte à outils de ressources, un soutien à la formation et des conseils techniques pour aider les gouvernements et autres parties prenantes à conserver et à gérer efficacement les espèces sauvages et à s'assurer que leurs produits dérivés soient utilisés de manière durable, légale et équitable.

¹ La Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention de Ramsar relative aux zones humides (Ramsar), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), la Convention du patrimoine mondial (WHC), la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (ICRWC), également connue sous le nom de Commission baleinière internationale (CBI), et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Interventions stratégiques essentielles à la conservation et à l'utilisation durable des espèces et de leurs habitats

- Mettre un terme à toute extinction supplémentaire d'espèce induite par l'Homme.
- Réduire considérablement toutes les principales menaces pour les espèces et les facteurs sous-jacents de leur déclin.
- Élaborer des programmes de rétablissement ciblés pour toutes les espèces concernées.
- Assurer la conservation de tous les sites et réseaux de sites importants pour les espèces par l'identification, l'établissement, la protection et la gestion efficace de toutes les Zones clés pour la biodiversité, aires protégées et conservées, sites internationalement reconnus (sites du Patrimoine mondial, sites Ramsar, réserves de biosphère) et autres sites à haute intégrité écologique.
- Assurer la connectivité écologique, y compris le mouvement des espèces à l'échelle des paysages terrestres, d'eau douce et marins.
- Maintenir toutes les zones intactes d'habitats naturels et restaurer et régénérer les écosystèmes, y compris par le renforcement et la réintroduction de leurs espèces constitutives.
- Évaluer la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des espèces aux changements climatiques afin d'éclairer la planification de scénarios et l'élaboration de mesures d'adaptation et de gestion dynamiques.
- Veiller à ce que toute utilisation des espèces soit durable, légale et sûre pour les espèces cibles et non cibles, et à ce que les avantages de leur utilisation et de celle des ressources génétiques soient équitablement partagés entre les populations autochtones et locales.
- Veiller à ce que les animaux et les personnes ne soient pas menacés par des maladies zoonotiques ou à transmission vectorielle en réduisant les facteurs de risque de maladie liés à la nature.
- Assurer la coexistence entre les humains et la faune sauvage.
- Améliorer la recherche sur la conservation des espèces ainsi que la gestion et l'analyse des données pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques à tous les niveaux.
- Communiquer la valeur des espèces et l'importance de leur conservation et de leur utilisation durable à tous les publics.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du PAME, et du CMB de Kunming-Montréal dans son ensemble, implique des interventions aux niveaux

mondial, régional, national et local. L'établissement de liens et d'une coordination efficace entre ces niveaux, ainsi que de

synergies maximales entre tous les acteurs, y compris les peuples autochtones et les communautés locales (PA et CL), sera crucial pour assurer une transition en douceur des politiques mondiales à une évaluation, une planification et une action efficace sur le terrain et dans l'eau.

Les gouvernements nationaux et leurs partenaires joueront un rôle de premier plan dans l'obtention de résultats en matière de conservation des espèces par le biais de leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), de leurs programmes nationaux de conservation d'espèces, de leurs cadres législatifs, de leurs allocations budgétaires et autres mécanismes. Des actions aux niveaux mondial et régional seront également nécessaires pour formuler des politiques, des stratégies, des normes et des lignes directrices, maintenir des bases de données sur la biodiversité en libre accès et faire face aux menaces supranationales.

La communauté internationale devra être prête à fournir le financement nécessaire, tandis que la communauté de la conservation des espèces pourra accélérer l'impact en fournissant un soutien technique et en partageant son expérience et son expertise.

L'UICN, ses nombreux Membres ayant collaboré étroitement à l'élaboration du PAME, sa Commission pour la sauvegarde des espèces, ses groupes de spécialistes et le partenariat Reverse the Red (Inverser le rouge), ainsi que les autres Commissions, sont prêts à fournir un soutien technique pour mettre en œuvre le PAME, en collaboration avec les conventions relatives à la biodiversité et les gouvernements.

Les rôles des autres groupes de parties prenantes comprennent :

- **Organisations des Nations Unies et intergouvernementales et conventions et accords relatifs à**

la biodiversité : assurer la mise en œuvre efficace de tous leurs processus, résolutions et décisions relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des espèces, ainsi qu'une coopération efficace et rationalisée entre toutes les entités.

- **Agences et institutions techniques** : apporter leurs outils de mise en œuvre, lignes directrices, produits de connaissances et opportunités de renforcement des capacités pour aider les gouvernements et parties prenantes dans une prise de décision et une mise en œuvre fondées sur la science pour soutenir la conservation et l'utilisation durable des espèces.
- **Peuples autochtones et communautés locales** : en tant que gardiens de la biodiversité et par le biais de leurs systèmes de gouvernance, de valeurs culturelles et spirituelles, y compris des espèces culturelles clés, des connaissances autochtones et traditionnelles, l'utilisation coutumière contribue à la conservation des espèces, avec un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) le cas échéant, et participe au rétablissement et à la restauration des espèces menacées, contribuant ainsi à la conservation de la connectivité.
- **Organisations non gouvernementales** : maintenir et développer plus avant les programmes sur le terrain, le soutien aux gouvernements et le travail avec les PA et les CL, par le biais d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à la conservation des espèces.
- **Société civile** : reconnaître l'importance des espèces et soutenir activement la mise en œuvre des actions du PAME pour conserver toutes les espèces sauvages.

- **Instituts universitaires et de recherche** : axer la recherche sur la conservation et l'utilisation durable des espèces pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques à tous les niveaux.
- **Secteur privé et institutions financières** : définir, mettre en œuvre et suivre des engagements ambitieux pour faire face à leurs impacts sur les espèces et leurs habitats tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement. Veiller à ce que les flux financiers minimisent les impacts sur les espèces autochtones et orienter les investissements vers des impacts positifs sur les espèces et les habitats autochtones.
- **Gouvernements donateurs, donateurs multilatéraux et communauté philanthropique** : mobiliser et investir des ressources à l'échelle nécessaire pour une conservation efficace et une utilisation durable des espèces et de leurs habitats, y compris les activités de recherche scientifique et de suivi nécessaires, et rechercher des mécanismes de financement innovants.
- **Zoos, jardins botaniques, aquariums** : intensifier les engagements pour soutenir la conservation des espèces ex-situ et leur retour à la nature, ainsi que les contributions à la conservation des espèces in situ, et renforcer la sensibilisation sur les espèces et la perte de biodiversité.

En fin de compte, le PAME est un plan d'action pour tous : gouvernements, organisations intergouvernementales, conventions

liées à la biodiversité, ONG internationales et nationales, peuples autochtones et communautés locales, instituts universitaires et de recherche, institutions ex-situ (zoos, aquariums, jardins botaniques), secteurs commerciaux et entreprises, agences de financement, communauté philanthropique et société civile dans son ensemble. Chacun a un rôle à jouer pour faire face à l'urgence à laquelle les espèces sont confrontées et s'assurer que nous transmettons un riche patrimoine naturel aux générations futures.

Les populations de pandas géants ont tellement augmenté que l'espèce n'est plus répertoriée comme « menacée » sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, bien qu'elle soit toujours vulnérable, avec moins de 2 000 individus restants à l'état sauvage. Cela est dû à la conservation des habitats, notamment à la réduction de la fragmentation et à la reconnexion des populations isolées, à la prévention du braconnage, au renforcement des capacités et à la conservation communautaire. Les communautés dans les paysages de pandas géants collectent même des plantes sauvages d'une manière « conviviale pour les pandas », que vous pourriez retrouver dans votre « thé détox » !
Photo © Meghan Martin

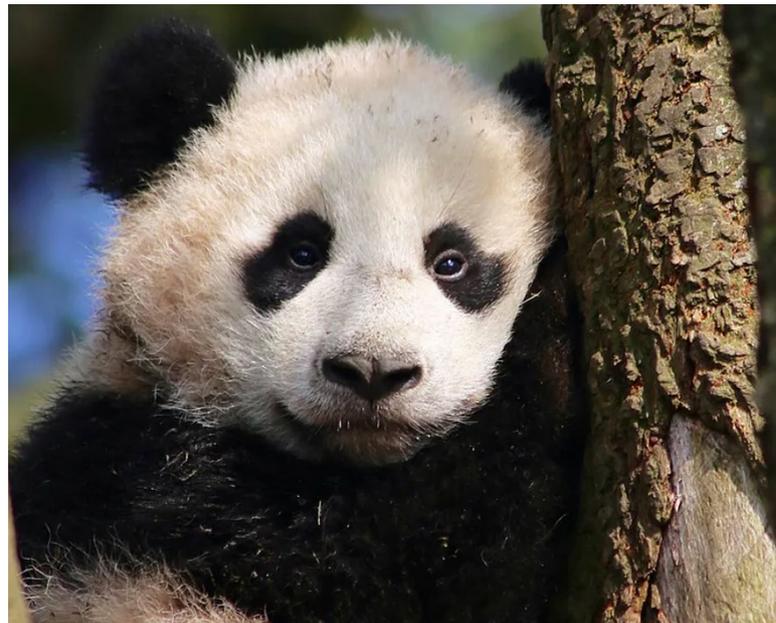


TABLEAU PAME DES ACTIONS INDICATIVES POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES

Cible 1 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d'affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d'ici 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

JUSTIFICATION PAME : Des approches législatives et de l'aménagement du territoire sont nécessaires à l'échelle des paysages terrestres, d'eau douce et marins pour maintenir l'intégrité, la fonctionnalité et la connectivité des écosystèmes naturels et ainsi conserver les espèces qui les composent. De telles mesures sont particulièrement urgentes dans les écosystèmes critiques soumis aux pressions les plus élevées, tels que les récifs coralliens, les forêts tropicales, les tourbières, les prairies et les savanes, les eaux douces et les zones humides côtières, et pour éviter toute perte ou dégradation supplémentaire des zones restantes à haute intégrité écologique grâce au maintien de leur composition complète en espèces.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|---|---|
| 1.1. Intégrer les données sur les espèces dans l'aménagement du territoire à l'échelle des paysages terrestres, d'eau douce et marins | | |
| 1.1.1. Cartographier et inclure dans les plans d'aménagement du territoire des objectifs de rétention représentatifs pour tous les types d'écosystèmes. | Agences gouvernementales UICN ONG CBI Institutions scientifiques et de recherche CMS et ses instruments AEWA Secteur privé | <i>Lignes directrices sur l'aménagement du territoire</i> Cartographie des priorités du PNUE en matière de biodiversité Résolution du WCC de l'UICN sur l'aménagement du territoire Biodiversity Lab des Nations Unies Norme de performance 6 de la Société financière internationale Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT, selon ses sigles en anglais) Directives techniques pour la production de plans d'aménagement du territoire pour la biodiversité en Afrique du Sud |
| 1.1.2. Identifier, cartographier et définir des objectifs de rétention concernant les espèces importantes pour la conservation (espèces menacées, à aire de répartition restreinte et d'importance socio-économique). | | <i>Lignes directrices sur les études d'impact environnemental et social</i> Norme de performance 6 de la Société financière internationale Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT, selon ses sigles en anglais) |
| 1.1.3. Évaluer dans quelle mesure les cibles en matière d'écosystèmes et d'espèces sont déjà couvertes par des aires protégées et conservées, et hiérarchiser les sites pour atteindre les cibles de la façon la plus efficace, en privilégiant ceux encore dans de bonnes conditions écologiques et ceux importants pour la connectivité écologique (par exemple, corridors, tremplins). | | Données sur la répartition des espèces et des sites et habitats importants pour la conservation Liste rouge de l'UICN des espèces menacées Listes rouges nationales Mesure Réduction des menaces et restauration en faveur des espèces (STAR) Liste rouge des écosystèmes de l'UICN Base de données mondiale des Zones clés pour la biodiversité Atlas et outils de la CMS Outil du Réseau des sites critiques (CSN, selon leurs sigles en anglais) de l'AEWA Zones importantes pour les requins et les raies (ZIRR) Atlas des zones importantes pour les mammifères marins Connectivité migratoire dans l'océan (MiCO, selon ses sigles en anglais) Réseau transeuropéen de routes migratoires sous-marines Sanctuaires de la CBI Planète protégée Typologie des écosystèmes mondiaux 2.0 de l'UICN Autres ressources pertinentes |
| 1.1.4. Intégrer toutes les priorités en matière d'espèces et d'écosystèmes dans l'aménagement du territoire entre tous les secteurs gouvernementaux et commerciaux. | | Statut des populations de cétacés de la CBI Portail de données sur les variables essentielles de la biodiversité (EBV, selon leurs sigles en anglais) |
| 1.1.5. Inclure des considérations relatives aux espèces dans les directives d'utilisation des terres, de l'eau douce et des océans et les utiliser dans les programmes nationaux de zonage pour le développement. | | |
| 1.1.6. Inclure les principales considérations relatives aux espèces dans les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) pour les projets de développement d'infrastructures. | | |
| 1.1.7. Appliquer la hiérarchie des mesures d'atténuation à tous les développements d'infrastructures, en mettant l'accent sur l'évitement, afin de réduire leur impact sur les habitats et les espèces importantes pour la conservation. | | |

| 12. Assurer la connectivité et les déplacements entre les populations d'espèces | | |
|---|---|---|
| 1.2.1. Identifier, cartographier, gérer et/ou protéger les corridors, les sites et les systèmes importants pour les mouvements et les migrations d'espèces sauvages. | Agences gouvernementales CMS et ses instruments UICN ONG | Directives de l'UICN pour la conservation de la connectivité au moyen de réseaux et de corridors écologiques Base de données des corridors écologiques du PNUE-WCMC et de la Commission mondiale des aires protégées Zones importantes pour les mammifères marins (ZIMM) de l'UICN Sanctuaires et plans de gestion de la conservation (CMB, selon leurs sigles en anglais) de la CBI Initiative mondiale sur les migrations d'ongulés Atlas des infrastructures CAMI de la CMS Outil de cartographie de la sensibilité des oiseaux en vol WWF : Protection des corridors bleus sur l'identification, la cartographie et la protection des routes migratoires des baleines Norme de performance 6 de la Société financière internationale Lignes directrices sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact des aménagements d'infrastructures et perturbations connexes affectant les oiseaux d'eau - AEWA |
| 1.2.2. Participer aux instruments de la CMS pour les espèces migratrices et intégrer leurs recommandations dans la planification spatiale des paysages terrestres, d'eau douce et marins. | Gouvernements CMS et ses instruments ONG | Instruments et initiatives de la CMS, par exemple accords juridiquement contraignants , protocoles d'accord , initiatives spéciales , plans d'action Plans de gestion de la conservation (CMP, selon leurs sigles en anglais) de la CBI Équipes de travail , Initiative d'atténuation des prises accessoires et Partenariat de Recherche sur l'océan Austral (SORP, selon ses sigles en anglais) de la CBI |
| 1.2.3. Renforcer la coopération transfrontalière pour la conservation des populations d'espèces traversant les frontières internationales. | Gouvernements CMS et ses instruments ONG Bureaux régionaux de l'UICN GS de la connectivité de l'UICN GS de la conservation transfrontalière de l'UICN CBI | Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération transfrontalière pour la conservation de la biodiversité Équipes de travail , Initiative d'atténuation des prises accessoires et Partenariat de recherche sur l'océan Austral (SORP, selon ses sigles en anglais) de la CBI Instruments et initiatives de la CMS Conservation transfrontalière de la CMAP-UICN, une approche systématique et intégrée Outil de diagnostic pour les planificateurs de la conservation transfrontalière - CMAP-UICN Guide du WWF - Paysages de conservation transfrontaliers Connectivité de la CNULCD Directives pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (à venir) |

Cible 2 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30% des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.

JUSTIFICATION PAME : La restauration des écosystèmes naturels dégradés augmente la superficie des habitats de leurs espèces constitutives, améliore la connectivité et rétablit la pleine fonction des écosystèmes.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|---|---|
| 2.1. Inclure toutes les espèces constitutives dans les initiatives de restauration et de réhabilitation des écosystèmes | | |
| 2.1.1. Mettre en œuvre des interventions de restauration des écosystèmes et des habitats à l'échelle des paysages terrestres, d'eau douce et/ou marins présentant le plus grand potentiel de bénéfices pour un large éventail d'espèces. | Agences gouvernementales ONG PA et CL | Défi de Bonn Baromètre de la restauration : pour suivre et mesurer les progrès réalisés en matière de restauration des écosystèmes (comprend un indicateur de suivi spécifique des impacts sur la biodiversité) Typologie de l'UICN des interventions de restauration pour les écosystèmes terrestres Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 Principes et normes internationaux pour la pratique de la restauration écologique Directives en matière de biodiversité pour la restauration des forêts Directives de l'UICN pour la conservation de la connectivité au moyen de réseaux et de corridors écologiques Plans de gestion de la conservation (CMP, selon leurs sigles en anglais) et recherche sur le fonctionnement des écosystèmes de la CBI Mesure Réduction des menaces et restauration en faveur des espèces (STAR) Indice d'état de la connectivité du WWF pour l'eau douce Rapport du WWF sur les Solutions fondées sur la nature Guide de la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM, selon ses sigles en anglais) Baromètre de la restauration |
| 2.1.2. Coordonner les programmes de restauration au-delà des frontières nationales, le cas échéant. | | |
| 2.1.3. Veiller à ce que les initiatives de restauration soient positives pour la biodiversité, en utilisant des espèces autochtones dans les programmes de replantation et de régénération et en évitant les espèces exotiques | | |
| 2.1.4. Concentrer les efforts de restauration dans des domaines importants pour la connectivité écologique, maximisant ainsi leur impact en matière de conservation des espèces. | | |

Global Biodiversity Framework Target 3.

Ensure and enable that by 2030 at least 30 per cent of terrestrial, inland water, and of coastal and marine areas, especially areas of particular importance for biodiversity and ecosystem functions and services, are effectively conserved and managed through ecologically representative, well-connected and equitably governed systems of protected areas and other effective area-based conservation measures, recognizing indigenous and traditional territories, where applicable, and integrated into wider landscapes, seascapes and the ocean, while ensuring that any sustainable use, where appropriate in such areas, is fully consistent with conservation outcomes, recognizing and respecting the rights of indigenous peoples and local communities, including over their traditional territories.

GSAP RATIONALE: Networks of well-governed and effectively managed protected and conserved areas, including OECMs, are crucial in safeguarding species and their habitats. Focusing expansion of protected and conserved areas on Key Biodiversity Areas and other areas important for species will greatly increase their impact and benefits for species.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|--|---|
| 3.1. Identifier tous les sites importants pour la conservation des espèces | | |
| 3.1.1. Identifier de manière exhaustive les Zones clés pour la biodiversité dans chaque pays et dans les zones côtières et marines, y compris celles situées au-delà des juridictions nationales. | Groupes nationaux de coordination des ZCB Partenariat ZCB Agences gouvernementales ONG PA et CL Partenariat Reverse the Red | <p><i>Zones clés pour la biodiversité (ZCB)</i></p> <p>Norme mondiale pour l'identification des ZCB Lignes directrices pour l'utilisation de la Norme mondiale pour l'identification des ZCB Directives sur le rôle des groupes nationaux de coordination des ZCB et sur la manière de les mettre en place Base de données mondiale des ZCB</p> <p><i>Autres ressources</i></p> <p>Zones importantes pour les plantes Outil du réseau de sites critiques (CSN, selon leurs sigles en anglais) de l'AEWA Zones importantes pour les requins et les raies (ZIRR) Atlas des zones importantes pour les mammifères marins Zones importantes sur les plans écologique et biologique</p> |
| 3.1.2. Veiller à ce que toutes les ZCB et autres sites importants pour la conservation des espèces soient couverts par des aires protégées ou conservées. | | |
| 3.1.3. Tenir et mettre à jour un registre mondial complet de tous les sites jugés importants pour les espèces, telles que les Zones clés pour la biodiversité (ZCB), les Zones importantes pour les plantes (IPA, selon leurs sigles en anglais), les sites de l'Alliance pour une extinction zéro (AZE, selon ses sigles en anglais), les Zones importantes pour les mammifères marins (ZIMM), les Zones importantes pour les requins et les raies (ZIRR), les Territoires de vie (APAC), etc. | PNUE-WCMC Secrétariat des ZCB Secrétariat de l'AZE | <p>Planète protégée Base de données mondiale des ZCB Liste et carte des sites de ZCB Zones importantes pour les mammifères marins (ZIMM) Zones importantes pour les requins et les raies (ZIRR) Registre des APAC</p> |

| 3.2. Veiller à ce que les réseaux d'aires protégées et conservées soient représentatifs de tous les écosystèmes naturels et bien connectés | | |
|--|---|--|
| 3.2.1. Analyser les lacunes en matière d'espèces dans les réseaux existants d'aires protégées et conservées. | Agences gouvernementales UICN PNUE-WCMC Secrétariat des ZCB Secrétariat de l'AZE ONG PA et CL | Norme de durabilité de la Liste verte de l'UICN Directives de l'UICN pour la conservation de la connectivité au moyen de réseaux et de corridors écologiques Résolution de l'UICN WCC-2020-Res-073 « Intégration de la conservation de la connectivité écologique dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : du niveau local au niveau international » Plans de gestion de la conservation (CMP, selon leurs sigles en anglais) de la CBI Zones importantes pour les mammifères marins (ZIMM) Plans de gestion de la conservation (CMP, selon leurs sigles en anglais) de la CBI Zones importantes pour les mammifères marins (ZIMM) Instruments et initiatives de la CMS https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/mop5_15_preliminary_site_network_report_0.pdf |
| 3.2.2. Identifier, signaler et maintenir les Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMEC) au profit des espèces | | |
| 3.2.3. Concentrer l'expansion des aires protégées et conservées sur des sites de grande importance pour les espèces, y compris les corridors écologiques. | | |
| 3.2.4. Soutenir les zones de conservation transfrontalières où les populations des espèces traversent les frontières nationales. | | |
| 3.3. Maximiser la valeur des sites internationalement reconnus (réserves de biosphère, sites Ramsar, sites du Patrimoine mondial) pour la conservation des espèces | | |
| 3.3.1. Inscrire tous les sites répondant aux critères en matière d'espèces en tant que Zones humides d'importance internationale (Ramsar) et intégrer les sites Ramsar dans la conservation des paysages de zones humides. | Secrétariat Ramsar | Critères des sites Ramsar |
| 3.3.2. Inscrire toutes les APC répondant au critère X de valeur universelle exceptionnelle d'espèces sur la Liste du patrimoine mondial et examiner les données sur les espèces dans les sites mixtes et culturels. | Comité du patrimoine mondial | Critères de sélection pour le Patrimoine mondial (WH, selon ses sigles en anglais) |
| 3.3.3. Inscrire les sites abritant des espèces menacées et une diversité culturelle dans le programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB, selon ses sigles en anglais). | Programme MAB de l'UNESCO | Critères MAB de l'UNESCO |
| 3.3.4. Développer des synergies dans la gestion des espèces et la production de rapports dans les sites où les désignations internationales se chevauchent. | Secrétariats Ramsar, WHS et MAB | Outils Ramsar, sites WH, MAB |
| 3.4. Gérer efficacement et gouverner équitablement toutes les aires protégées et conservées et autres sites importants pour les espèces | | |
| 3.4.1. Inclure les principales exigences relatives aux espèces dans les plans de gestion des sites. | Agences nationales de gestion Secteur privé engagé dans les efforts de conservation ONG PA et CL Instituts de recherche | Programme de travail de la CDB sur les aires protégées Norme de la Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées |
| 3.4.2. Former et équiper le personnel de gestion (y compris les gardes forestiers gouvernementaux, privés, communautaires autochtones) aux normes professionnelles bénéfiques à la conservation des espèces. | | Normes de compétence en gestion des AP de la CMAP Code de conduite de l'IRF pour les Rangers Plan d'action de l'Alliance universelle de soutien aux Rangers https://www.ursa4rangers.org/ursa4rangers-resources/ Suivi SMART |
| | | Équipes de travail et CMP de la CBI, avec les observateurs locaux sur les cétacés. Initiative de réponse aux enchevêtrements de la CBI. |

| | | |
|---|--|---|
| <p>3.4.3. Donner aux peuples autochtones et aux communautés locales ainsi qu'à tous les détenteurs de droits et parties prenantes, les moyens de participer à la gouvernance et d'apporter leurs connaissances des sites et des espèces, et de prendre l'initiative en ce qui concerne leurs droits, leurs besoins en matière de valeurs et les moyens les plus efficaces de les réaliser et de les soutenir.</p> | <p>PA et CL Détenteurs de CAL Organisations régionales Associations de pêcheurs IPBES UICN</p> | <p>Protocole de Nagoya Norme ESMS de l'UICN sur les peuples autochtones. Version 2.1 - Décembre 2019 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), adoptée en 2007 Décision de la CDB sur l'intégration de dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention et ses Protocoles Programme de la CBI sur la gestion de la chasse de subsistance aborigène à la baleine (ASWMP, selon ses sigles en anglais) : gestion scientifique des activités aborigènes de chasse à la baleine</p> |
| <p>3.4.4. Veiller à ce que les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que tous les titulaires de droits et parties prenantes, soient pleinement informés, impliqués, consultés, sur une base équitable, dans la gouvernance, la planification et la gestion des sites, et fournir des ressources, des capacités et une formation adéquates, le cas échéant.</p> | | <p>Norme de la Liste verte de l'UICN des aires protégées Conservation assurée Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT4) Outil d'efficacité de la gestion intégrée (IMET, selon ses sigles en anglais)</p> |
| <p>3.4.5. Suivre et évaluer le succès des aires protégées et conservées en matière de conservation des espèces.</p> | | |

Cible 4 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Prendre des mesures urgentes en matière de gestion en vue de faire cesser l'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues et d'assurer leur rétablissement et leur conservation, en particulier les espèces menacées, afin de réduire significativement leur risque d'extinction ainsi que de sauvegarder et de rétablir la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, en vue de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment grâce à des mesures de conservation in situ et ex situ et à des méthodes de gestion durable, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune de manière à limiter les conflits liés à leur coexistence.

JUSTIFICATION PAME : Des actions ciblées sont essentielles pour prévenir les extinctions, inverser les déclin et permettre le rétablissement de nombreuses espèces, en plus d'inverser les menaces et les facteurs de déclin. Sans de telles actions, le risque d'extinction de plus d'un tiers des espèces menacées ne serait pas suffisamment réduit, même si toutes les autres cibles du CMB étaient pleinement mises en œuvre. Les actions spécifiques aux espèces comprennent la gestion des habitats, la réintroduction et le renforcement, les translocations visant à étendre les aires de répartition, la reproduction ou la propagation en captivité, l'alimentation supplémentaire, la fourniture de sites de reproduction, etc. La conservation de la diversité génétique des espèces sauvages est également importante pour leur persistance à long terme. Les conflits entre humains et espèces sauvages augmentent et menacent non seulement les espèces, mais aussi le développement durable, la sécurité alimentaire, des vies humaines et le bien-être, avec des impacts ressentis le plus souvent par les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société. Des réponses intégrées sont nécessaires à grande échelle pour minimiser et gérer les conflits Homme-faune sauvage, en favorisant la coexistence entre la faune sauvage et les personnes.

| Action | Acteurs (à ajouter) | Outils et ressources |
|---|---|---|
| 4.1. Évaluer l'état de conservation de toutes les espèces et identifier celles qui ont besoin de mesures de rétablissement ciblées | | |
| 4.1.1. Évaluer le risque d'extinction, la taille et les tendances des populations, la répartition, les menaces et le potentiel de conservation des espèces. | Partenaires de la Liste rouge de l'UICN Groupes de spécialistes de la CSE-UICN et autorités de la Liste rouge WWF CBI CMS et ses instruments Partenariat Reverse the Red Rapports nationaux du TIRPAA | Liste rouge de l'UICN Statut vert des espèces de l'UICN Indice Planète vivante Portail GlobalTree ThreatSearch (plantes) Estimations des populations de cétacés et Initiative sur l'état des stocks de la CBI Initiative de la CBI contre l'extinction Actions de conservation dans les rapports nationaux du TIRPAA STAR |
| 4.1.2. Élaborer des Listes rouges nationales. | Gouvernements UICN Groupes de spécialistes de la CSE-UICN Partenariat Reverse the Red | Les Directives concernant les Listes rouges régionales de l'UICN sont disponibles dans les versions suivantes reconnues par l'UICN : anglais , espagnol , français , arabe et japonais . Groupes de travail sur les Listes rouges nationales |
| 4.1.3. Identifier les espèces nécessitant une action ciblée pour permettre leur rétablissement. | UICN AME Gouvernements ONG Instituts de recherche Groupes de spécialistes de la CSE-UICN Partenariat Reverse the Red | Liste rouge de l'UICN des espèces menacées Statut vert des espèces de l'UICN Estimations des populations (abondance) de cétacés de la CBI . Initiative de la CBI contre l'extinction CMS et ses instruments |

| | | |
|---|--|--|
| 4.1.4. Élaborer des programmes de suivi complets, y compris des indicateurs pertinents, pour les espèces cibles et les programmes de rétablissement. | UICN AME Gouvernements ONG Instituts de recherche Groupes de spécialistes de la CSE-UICN Partenariat Reverse the Red | Normes de conservation des CMP Directives et outils du Groupe de spécialistes du suivi des espèces de la CSE-UICN Ressources du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité Directives de suivi de la biodiversité de l'USAID Variables essentielles de biodiversité du GEOBON |
| Élaborer et mettre en œuvre un plan de rétablissement (espèce unique, plusieurs espèces, pour un site ou une menace) pour toutes les espèces concernées | | |
| 4.2.1. Intégrer les stratégies mondiales existantes pour des groupes taxonomiques entiers dans la planification nationale et régionale. | Gouvernements CBI Groupes de spécialistes de la CSE-UICN Descripteurs du TIRPAA pour les CWR - ONG | Directives de planification de l'UICN en faveur des espèces (UICN 2017) Principes et étapes de la planification en faveur des espèces du GSPC de la CSE-UICN Application de la norme mondiale aux parents sauvages des cultures (CWR, selon leurs sigles en anglais) dans la phase de documentation pour la création d'inventaires nationaux Cours de formation en ligne sur la planification de la conservation des espèces du GSPC de la CSE-UICN Guide à l'intention des facilitateurs du GSPC de la CSE-UICN pour la planification de la conservation des espèces Série de webinaires du Groupe de spécialistes de la planification de la conservation (GSPC) de la CSE-UICN Processus d'atelier PHVA pour la planification de la conservation du GSPC de la CSE-UICN Bibliothèque d'outils de planification de la conservation des espèces du GSPC de la CSE-UICN Plans de gestion de la conservation et équipes de travail de la CBI Format et lignes directrices des plans d'action internationaux de l'AEWA pour une seule espèce et pour plusieurs espèces Descripteurs du TIRPAA pour les CWR : Norme mondiale pour les Parents sauvages des cultures (CWR, selon leurs sigles en anglais) |
| 4.2.2. Accroître la capacité des gouvernements nationaux, des ONG et des OSC à mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces aux niveaux mondial, régional et national. | | Approche « Un seul plan » du GSPC de la CSE-UICN |
| 4.2.3. Élaborer des plans de rétablissement complets incluant un mécanisme de mise en œuvre et de coordination défini. | | Vue d'ensemble de Assess to Plan (Évaluer pour planifier) du GSPC de la CSE-UICN - YouTube |
| 4.2.4. Intégrer la planification in situ et ex situ pour les espèces possédant des populations ex situ importantes. | | |
| 4.2.5. Identifier les espèces ou les groupes d'espèces présentant des besoins similaires en matière de planification. | | |

| 4.3. Adopter des mesures pour prévenir les extinctions et rétablir les espèces menacées | | |
|--|---|---|
| 4.3.1. Mettre pleinement et efficacement en œuvre les plans de rétablissement des espèces. | Gouvernements ONG AME UICN Partenariat Reverse the Red Groupes de spécialistes de la CSE-UICN Secteur privé | Bibliothèque d'outils de planification de la conservation des espèces du GSPC de la CSE-UICN Directives de l'UICN pour la réintroduction et la translocation (2013) Manuel de rétablissement des espèces (plantes) Études de cas de réintroduction de l'UICN CMB de la CBI Plans d'action internationaux pour une espèce unique et plusieurs espèces de l'AEWA Fonds de partage des avantages du TIRPAA |
| 4.3.2. Inclure les plans de travail nationaux pour les espèces dans les SPANB. | | |
| 4.3.3. Fournir un soutien technique et financier complet aux responsables de la mise en œuvre. | | |
| 4.3.4. Réaliser toutes les réintroductions d'espèces et autres translocations de conservation conformément aux directives de l'UICN et autres directives spécifiques s'appuyant sur celles de l'UICN. | | |
| 4.3.5. Incorporer la colonisation assistée pour les espèces les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ou identifier et sécuriser des « corridors climatiques » permettant aux espèces de se déplacer naturellement. | | |
| 4.3.6. Appliquer efficacement les lois et règlements sur la conservation des espèces et renforcer ou mettre à jour les cadres juridiques, le cas échéant. | Gouvernements CMS et ses instruments AEWA Commission mondiale du droit de l'environnement Centre du droit de l'environnement Ecolex de l'UICN-FAO-PNUE | https://www.iucn.org/our-union/commissions/world-commission-environmental-law https://www.ecolex.org/ CIEL https://www.ciel.org/ Analyse internationale de l'AEWA de la législation sur la chasse et le commerce ; Directives de l'AEWA sur la législation nationale Directives de l'AEWA sur les mesures à prendre dans la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, en particulier en ce qui concerne la chasse et le commerce Directives de l'AEWA sur la lutte contre le risque de tir accidentel d'espèces d'oiseaux d'eau semblables dans la zone de l'accord |
| 4.3.7. Soutenir les programmes de conservation transfrontaliers pour les populations d'espèces traversant les frontières nationales. | Gouvernements Associations régionales de gouvernements CMS AEWA | Accords de la CMS CMB de la CBI Rapport du WWF « Paysages de conservation transfrontaliers » Outils de la CMS sous 1.2.2. Résolution 8.15 de l'AEWA : https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_mop_res8_15_addressing_causes_of_waterbird_mortality_en.pdf Manuel de l'ASEAN sur la coopération juridique dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages |
| 4.3.8. Réduire la mortalité accidentelle des espèces (collisions avec des navires, éoliennes, collisions et électrocutions sur des fils électriques, accidents de la route). | Gouvernements CBI ONG de l'UICN | Projets pilotes de l'Initiative d'atténuation des prises accessoires de la CBI La CBI coordonne des travaux sur les débris marins, les prises accessoires et les enchevêtrements, le bruit sous-marin et autres polluants, avec d'autres OIG/ORGP Données et travail de la CBI sur les collisions avec les navires, base de données des collisions avec les navires de la CBI et collaboration avec l'OMI sur la vitesse et l'itinéraire des navires. Directives de l'UICN : Atténuation des impacts du développement de l'énergie solaire et éolienne sur la biodiversité |

| | | |
|--|---|---|
| <p>4.3.9. Employer les approches Une seule santé pour gérer l'interface Homme-élevage-maladies de la faune sauvage en ce qui concerne les maladies infectieuses.</p> | <p>Groupe de spécialistes de la santé de la faune sauvage de l'UICN Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE) et partenaires quadripartites (OMSA, PNUE, FAO et OMS) Gouvernements ONG</p> | <p>Lignes directrices de la CSE-UICN sur l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage (DRA, selon ses sigles en anglais) et manuel DRA associé Cours de formation en ligne de la CSE-UICN sur la DRA Des personnes et une vie sauvage en bonne santé grâce à la protection de la nature : lignes directrices pour la prévention, la détection, la réponse et le rétablissement face aux risques de maladies dans et autour des aires protégées et conservées. Directives pour travailler avec des mammifères sauvages en liberté à l'ère de la pandémie de COVID-19 Principes « Une seule santé » pour un tourisme durable dans les aires protégées et conservées Plan d'action conjoint Une seule santé Vivre avec la faune sauvage grâce à Une seule santé</p> |
| <p>4.4. Maintenir ou établir des programmes coordonnés d'élevage ou de propagation ex situ pour toutes les espèces concernées</p> | | |
| <p>4.4.1. Évaluer le statut et la valeur des populations ex-situ et les renforcer ou les établir le cas échéant.</p> | <p>WAZA BCCI Associations régionales de zoos Jardins botaniques Zoos et aquariums UICN Gouvernements ONG</p> | <p>Directives de l'UICN sur l'utilisation de la gestion ex situ pour la conservation des espèces, version 2.0, 2014 Outil et processus d'évaluation ex situ d'Amphibian Ark Résolution 079 de l'UICN : Relier les efforts de conservation in situ et ex situ pour sauver les espèces menacées Approche « Un seul plan » du GSPC de la CSE-UICN Species360 Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture PlantSearch et PlantShare https://www.globalconservationconsortia.org/ Flore mondiale en ligne : une flore en ligne de toutes les plantes connues</p> |
| <p>4.4.2. Fournir un soutien aux pays de l'aire de répartition dans la planification des captures, la reproduction et les programmes de propagation.</p> | | |
| <p>4.4.3. Suivre les directives de la Liste rouge sur l'inclusion des populations ex situ dans les évaluations.</p> | | |
| <p>4.5. Minimiser la perte de diversité génétique chez toutes les espèces menacées et conserver au moins 95% de diversité génétique dans les espèces où elle est déjà épuisée</p> | | |
| <p>4.5.1. Évaluer la perte de diversité génétique dans les populations d'espèces menacées à l'aide d'outils génétiques et génomiques ou d'évaluations par proxy.</p> | <p>Groupe de spécialistes en génétique de la conservation Instituts de recherche</p> | <p>Tableau de bord génétique de Sefari Travaux du Comité scientifique de la CBI sur l'ADN des cétacés</p> |
| <p>4.5.2. Développer des indicateurs de diversité génétique standardisés et des mécanismes de rapport pour les décideurs politiques et les gestionnaires de la conservation.</p> | | |
| <p>4.5.3. Utiliser des analyses génétiques et génomiques pour éclairer la gestion intégrée des métapopulations de populations ex situ et in situ et leur rôle dans les réintroductions et le renforcement.</p> | | |
| <p>4.5.4. Inclure les risques génétiques dans les évaluations de la Liste rouge des espèces.</p> | | |

| 4.6. Réduire et gérer les conflits homme-faune sauvage et leurs facteurs moteurs grâce à une approche globale et intersectorielle | | |
|---|---|--|
| 4.6.1. Élaborer des stratégies holistiques et les politiques associées pour prévenir et gérer les conflits homme-faune sauvage (HWC, selon leurs sigles en anglais). | CBI Groupe de travail de l'UICN sur les HWC Groupes de spécialistes de la CSE-UICN ONG Gouvernements Secteur privé | WCC2020-Res101: Résoudre les conflits entre l'homme et les espèces sauvages : favoriser une coexistence sûre et bénéfique entre les êtres humains et les espèces sauvages Énoncé de position de l'UICN sur les HWC Cours de formation de l'UICN sur les HWC Lignes directrices de la CSE-UICN sur les conflits et la coexistence homme-faune sauvage : première édition |
| 4.6.2. Accroître les capacités nationales et locales de prévention et de gestion des HWC. | | |
| 4.6.3. Intégrer les normes de prévention et de gestion des HWC et de coexistence dans les systèmes de certification de l'industrie. | | |
| 4.6.4. Élaborer et mettre en œuvre des protocoles normalisés de suivi des HWC, idéalement au niveau national, en utilisant les technologies disponibles (par exemple, SMART). | | |
| 4.6.5. Accroître la sensibilisation, l'échange de connaissances et la gestion adaptative des approches de HWC, en augmentant leur efficacité. | | |
| 4.7. Déterminer les facteurs régissant le succès de la conservation des espèces | | |
| 4.7.1. Analyser les raisons du succès et de l'échec des mesures de conservation des espèces. | Gouvernements AEWA Agences d'exécution UICN ONG Groupes de spécialistes de la CSE-UICN | Solutions PANORAMA pour la conservation des espèces Analyse internationale de l'AEWA de l'étape de préparation et de mise en œuvre des plans d'action en faveur des espèces |
| 4.7.2. Promouvoir tous les exemples d'actions réussies de conservation des espèces et les leçons apprises. | | |

Cible 5 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable.

JUSTIFICATION PAME : La surexploitation a appauvri les populations de nombreuses espèces et provoqué des extinctions locales. Le commerce illégal d'espèces sauvages est une industrie de plusieurs milliards de dollars et une menace non seulement pour la conservation de la biodiversité, mais aussi pour la santé publique. Veiller à ce que l'utilisation légale soit durable et lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages sont essentiels à la persistance des espèces et des ressources dont dépendent des millions de personnes pour leur nourriture, leurs médicaments, la construction, le carburant et autres. Réduire le risque d'impacts négatifs sur la santé publique et l'économie des retombées zoonotiques du commerce des espèces sauvages en soutenant plus avant l'application des lois existantes et la création de nouvelles au besoin.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|--|---|
| 5.1. Veiller à ce que l'utilisation des espèces sauvages soit durable | | |
| 5.1.1. Développer des systèmes efficaces pour suivre les tendances des populations d'espèces exploitées ou commercialisées. | CITES TRAFIC Groupe de spécialistes de l'utilisation durable et des moyens d'existence de l'UICN AME FAO | Principes et directives d'Addis-Abeba pour une utilisation durable de la biodiversité Charte européenne de la chasse et la biodiversité ECOLEX - La porte d'entrée du droit de l'environnement Cadre zéro braconnage Outils et ressources de la FAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) |
| 5.1.2. Fournir un soutien technique pour l'utilisation durable des espèces. | Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage | Texte et liste des espèces de la CMS et ses instruments Mécanisme d'évaluation et programme législatif national de la CMS Texte de l'accord et ses annexes, telles que modifiées par la 8e session de la Réunion des Parties (MOP8) |
| 5.1.3. Codévelopper des quotas de prélèvements de manière équitable et transparente avec les peuples autochtones et les communautés locales. | Agences gouvernementales ONG et OSC Secrétariat de la CITES | Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, adopté lors de la 7ème session de la Réunion des Parties, Objectif 2 |
| 5.1.4. Développer des systèmes efficaces pour suivre et informer des prélèvements, du commerce et de la durabilité, ainsi que de la participation et des avantages socio-économiques. | CMS Réseaux régionaux d'application de la législation sur la faune sauvage | Processus d'évaluation de la mise en œuvre (IRP, selon ses sigles en anglais) de l'AEWA Groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT, selon ses sigles en anglais) |
| 5.1.5. Suivre le succès des programmes et des interventions d'utilisation durable visant à améliorer l'état de conservation local des espèces et les attitudes locales à l'égard de la nature. | INTERPOL Alliance universelle de soutien aux Rangers Secteur privé | Directives de l'AEWA sur les mesures à prendre dans la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, en particulier en ce qui concerne la chasse et le commerce Norme ESMS de l'UICN sur les peuples autochtones. Version 2.1 - Décembre 2019 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), adoptée en 2007 Décision de la CDB sur l'intégration de dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention et ses Protocoles |
| 5.1.6. Élaborer des plans de gestion des espèces pour les principales espèces sauvages de faune et de flore utilisées et commercialisées. | | Programme de la CBI sur la gestion de la chasse de subsistance aborigène à la baleine (ASWMP, selon ses sigles en anglais) : gestion scientifique des activités aborigènes de chasse à la baleine Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022 Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : un indicateur pour suivre les menaces pesant sur les pêches intérieures, en tant que composante de la cible 5 |
| 5.1.7. Appliquer des directives et des normes volontaires vérifiant la traçabilité et la durabilité (y compris le FSC, MSC, FairWild, UEBT et autres), le cas échéant. | | |

| 5.2. S'assurer que la consommation et le commerce de viande sauvage se maintiennent à des niveaux durables | | |
|---|--|--|
| 5.2.1. Développer des programmes de réduction de la demande de viande sauvage et de changement de comportement dans les zones urbaines, le cas échéant. | Institutions académiques et de recherche Agences gouvernementales ONG et OSC CITES, TRAFFIC Groupe de spécialistes de l'utilisation durable et des moyens d'existence de l'UICN AME FAO Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage Secteur privé | Base de données sur la viande sauvage Bibliothèque sur la viande sauvage Boîte à outils sur la viande sauvage Impacts sur la capture, le commerce et la consommation d'espèces migratrices terrestres pour la viande sauvage de la CMS Utilisation généralisée de la mégafaune migratrice pour la viande sauvage aquatique dans les régions tropicales et subtropicales Prélèvements de requins et raies à l'annexe i de la CMS pour de la viande sauvage aquatique |
| 5.2.2. Travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales pour fournir des sources de protéines alternatives aux communautés rurales. | | |
| 5.2.3. Fournir du matériel de formation dans les langues locales et autochtones pour l'autogestion des projets des communautés rurales. | | |
| 5.3. S'assurer que toute utilisation des espèces soit légale | | |
| 5.3.1. Réviser la législation nationale en ce qui concerne les espèces utilisées et commercialisées et identifier les lacunes. | Gouvernements Secrétariat de la CITES CMS Réseaux régionaux d'application de la législation sur la faune sauvage INTERPOL Alliance universelle de soutien aux Rangers TRAFFIC | ECOLEX Cadre zéro braconnage Outils et ressources de la FAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) Mécanisme d'évaluation et programme législatif national de la CMS Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, objectif 2 : https://www.unep-aewa.org/sites/default/files/basic_page_documents/aewa_strategic_plan_2019-2027_final.pdf Processus d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA : https://www.unep-aewa.org/en/activities/irp Travaux de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrants Directives de l'AEWA sur les mesures à prendre dans la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, en particulier en ce qui concerne la chasse et le commerce Principes et directives d'Addis-Abeba - Principe 3 Charte européenne de la chasse et la biodiversité Chartes de la Convention de Berne Alliance pour la conservation des reptiles en Asie du Sud-Est |
| 5.3.1. Inclure l'utilisation durable coutumière (UDC) dans l'utilisation légale. | | |
| 5.3.2. Élaborer ou réviser les cadres juridiques et les niveaux de prélèvement, le cas échéant. | | |
| 5.3.3. Concentrer les efforts d'application de la loi sur les niveaux commerciaux de braconnage et de commerce illégal. | | |

| 5.4. Réduire le commerce illégal d'espèces et de produits dérivés | | |
|--|---|---|
| 5.4.1. Encourager tous les pays à devenir signataires de la CITES. | Gouvernements Secrétariat de la CITES Réseaux régionaux d'application de la législation sur la faune sauvage INTERPOL PNUE-WCMC Alliance universelle de soutien aux Rangers ONG Secteur privé Commission baleinière internationale Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage (CPW) Bénéficiaires des ressources ONG Groupes d'utilisation durable de l'UICN TRAFIC ONU DC | Boîte à outils de l'ONU DC sur la criminalité liée aux forêts et aux espèces « Résultats non préjudiciables » de la CITES Base de données de la CITES sur le commerce Wildlife TradeView de la CITES Species+ et liste de contrôle de la CITES Centre d'apprentissage en ligne de TRAFFIC https://www.traffic.org/learning-centre/ Portail de TRAFFIC sur le commerce d'espèces sauvages Cadre zéro braconnage Initiative du WWF sur l'ivoire d'éléphant Outils et ressources de la FAO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage Criminalité liée aux espèces sauvages de l'ONU DC - contient le Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages Portail sur le commerce des espèces sauvages - [outil en ligne fournissant des données open-source de TRAFFIC sur les saisies et incidents liés aux espèces sauvages] People Not Poaching - soutenir et impliquer les communautés en tant que première ligne de défense contre le commerce illégal d'espèces sauvages Directives de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la prévention et la répression de la contrebande d'espèces sauvages sur les navires impliqués dans le trafic maritime international |
| 5.4.2. Se conformer pleinement aux règlements, aux conclusions non préjudiciables et aux rapports sur le commerce international de la CITES. | | |
| 5.4.3. Coordonner et intensifier les actions collaboratives des organismes d'application de la loi, des douanes, du système judiciaire et autres entités pertinentes pour lutter contre le braconnage commercial d'espèces sauvages. | | |
| 5.4.4. Utiliser des interventions de changement de comportement pour réduire la demande de produits provenant de populations menacées. | | |
| 5.4.5. Réduire les pratiques illégales, non déclarées et non réglementées (INN) dans les pêches. | | |
| 5.4.6 Réduire le commerce illégal à l'échelle nationale, y compris pour les animaux et plantes obtenus illégalement et les parties ou produits dérivés facilement reconnaissables de ceux-ci. | | Lignes directrices de l'AEWA sur la législation nationale Principes et directives d'Addis-Abeba Chartes de la Convention de Berne Base de données FACE Biodiversity Manifesto |
| 5.4.7. Identifier et mettre en œuvre des activités économiques ciblées comme alternative au commerce illégal. | | |
| 5.4.8. Évaluer le rôle de l'élevage et de la culture sûrs et durables d'espèces sauvages, le cas échéant. | | |
| 5.4.9. Veiller à ce que les mesures visant à réduire le commerce et le trafic illégaux ne soient pas un obstacle à une utilisation durable préservant les espèces et soutenant les moyens d'existence et les écosystèmes dont elles dépendent. | | Principes et directives d'Addis-Abeba Chartes de la Convention de Berne Base de données FACE Biodiversity Manifesto |

| 5.5. Réduire l'impact des prises accessoires sur les espèces non ciblées | | |
|--|--|--|
| 5.5.1. Favoriser l'innovation dans des modifications des engins de pêche réduisant ou éliminant les prises accessoires. | Gouvernements Secrétariat de la CITES Instituts de recherche ONG Réseaux régionaux d'application de la législation sur la faune sauvage INTERPOL Alliance universelle de soutien aux Rangers CBI ONG Secteur privé ORGP | Directives techniques de la FAO pour un pêche durable Activités de pêche Directives pour la prévention et réduction des prises accessoires de mammifères marins dans les pêcheries de capture Initiative mondiale Ghost Gear Directives pour la prévention et réduction des prises accessoires de mammifères marins dans les pêcheries de capture Directives pour la manipulation et la libération sûres et humaines des prises accessoires de petits cétacés dans les engins de pêche Initiative de la CBI pour l'atténuation des prises accessoires Analyse de l'ASCOBANS des coûts et avantages des mesures d'atténuation dans les pêcheries à prises accessoires élevées Initiative de réponse aux enchevêtrements, initiative d'atténuation des prises accessoires, CMP et travail effectué sur les collisions avec les navires, les débris marins, les autres polluants et le bruit sous-marin anthropique de la CBI. Suivi des prises accessoires de cétacés par l'ASCOBANS : analyse des différentes méthodes à bord des navires commerciaux |
| 5.5.2. Contrôler la mise au rebut des filets et autres engins de pêche. | | |
| 5.5.3. Travailler avec les communautés et les organisations de pêcheurs pour accroître la capacité et l'expérience en matière de manipulation, de suivi et de libération sécuritaires des prises accessoires. | | |
| 5.5.4. Évaluer les programmes communautaires d'éducation à la pêche avec les partenaires locaux afin d'identifier les faiblesses systémiques nécessitant des mesures correctives | | |
| 5.5.5. Adopter une législation sur les modifications d'engins de pêche et les protocoles de manutention les plus efficaces. | | |
| 5.5.6. S'assurer que la gestion régionale des pêches soit efficace. | | |
| 5.5.7. Réduire l'impact des prises accessoires sur d'autres espèces non ciblées (piégeage, récolte aveugle, etc.). | | |
| 5.6. Réduire les risques pour la santé humaine liés à la manipulation, au commerce et à la consommation d'espèces sauvages | | |
| 5.6.1. Appliquer les approches Une seule santé dans tous les secteurs impliqués dans la manipulation et la gestion d'espèces sauvages. | Partenaires quadripartites (OMSA, PNUE, FAO et OMS) Groupe de spécialistes de la santé de la faune sauvage de la CSE-UICN Secteur privé ONG TRAFIC Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW) | Une seule santé et la faune sauvage Directives provisoires sur la réduction des risques pour la santé publique associés à la vente d'animaux sauvages vivants d'espèces de mammifères sur les marchés alimentaires traditionnels Solutions PANORAMA, Communauté de conservation des espèces Directives de l'UICN-OIE pour l'analyse des risques liés aux maladies de la faune sauvage Manuel de procédures pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage Cours de formation en ligne du GSPC de la CSE-UICN sur la DRA Initiative de la CBI sur les échouements Lignes directrices pour la prévention, la détection, la réponse et le rétablissement des risques de maladie dans et autour des aires protégées et conservées |
| 5.6.2. Offrir des programmes Une seule santé avec des partenaires locaux afin d'impliquer les peuples autochtones et les communautés locales dans le but de les sensibiliser aux problèmes de santé critiques concernant les espèces sauvages. | | |
| 5.6.3. Créer une base de données et un mécanisme de rapport centraux pour les données sur les maladies provenant du commerce mondial des espèces sauvages. | | |
| 5.6.4. Veiller à ce que les lignes directrices de l'UICN sur l'analyse des risques de maladie (DRA, selon ses sigles en anglais) et le manuel et matériel de formation associés soient tenus à jour. | | |
| 5.6.5. Fournir une expertise et une formation en matière de DRA, le cas échéant. | | |

Cible 6 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.

JUSTIFICATION PAME : Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent une menace majeure pour les espèces autochtones, en particulier sur les îles et dans les systèmes d'eau douce. L'éradication ou le contrôle de ces espèces peut entraîner un rétablissement rapide des espèces et habitats autochtones, et les progrès technologiques et méthodologiques signifient que de telles interventions sont réalisables à des échelles de plus en plus grandes.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|--|---|
| 6.1. Adopter des stratégies, des politiques et des lois pour réduire les impacts des espèces exotiques envahissantes sur les espèces autochtones | | |
| 6.1.1. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur les espèces envahissantes (SPANEE). | Gouvernements Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN Groupes nationaux de spécialistes des espèces de la CSE-UICN Secteur privé | Classification de l'impact environnemental des espèces exotiques envahissantes (EICAT, selon ses sigles en anglais) de l'UICN |
| 6.1.2. Adopter une législation et des politiques visant à contrôler et gérer les EEE, les voies d'introduction et interdire l'importation, la possession ou l'élevage d'EEE prioritaires. | | |
| 6.1.3. Produire des conseils techniques sur l'élaboration de législation, de politiques et de stratégies concernant les EEE. | | |
| 6.1.4. Identifier les EEE ayant les impacts les plus nocifs sur les espèces et les sites les plus vulnérables aux EEE. | | |
| 6.1.5. Élaborer et mettre en œuvre des normes et des directives pour le secteur privé pour le contrôle des EEE et la gestion de leurs impacts. | | |
| 6.1.6. Maintenir et mettre à jour la base de données mondiale sur les espèces envahissantes. Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN | Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN | Classification de l'UICN de l'impact environnemental des espèces exotiques envahissantes (EICAT) Base de données mondiale sur les espèces envahissantes (GISD, selon ses sigles en anglais) de l'UICN Registre mondial des espèces introduites et envahissantes (GRIIS, selon ses sigles en anglais) |
| 6.2. Contrôler les voies d'introduction des EEE, en particulier les espèces les plus nocives | | |
| 6.2.1. Identifier et hiérarchiser les voies d'introduction à contrôler. | Gouvernements Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN | Registre mondial des espèces introduites et envahissantes (Composante de voie améliorée) Outils et ressources du Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN Campagne « Méfiez-vous des aliens » menée par la CE Codes de conduite de l'ISSG élaborés dans le cadre de la Convention de Berne |
| 6.2.2. Inclure l'identification et le contrôle des voies d'introduction d'EE dans les SPANEE | | |

| 6.3. Éliminer ou contrôler les EEE ayant les impacts les plus nocifs sur les espèces sauvages | | |
|---|---|---|
| 6.3.1. Élaborer et mettre en œuvre des plans d'éradication ou de contrôle pour les EEE et les sites prioritaires. | Gouvernements Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN | Ressources de l'UICN sur la prévention et la gestion des EEE et leurs voies d'introduction (produites pour la CE) Manuel pour la gestion des espèces exotiques envahissantes de vertébrés préoccupantes pour l'Union, en tenant compte du bien-être animal (2022) L'ISSG a élaboré des codes de conduite dans le cadre de la Convention de Berne Outils et ressources du Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN |
| 6.3.2. Produire des conseils et des meilleures pratiques sur l'éradication et le contrôle des EEE. | | |
| 6.4. Renforcer les capacités, l'engagement des parties prenantes et la sensibilisation du public aux impacts des espèces exotiques envahissantes | | |
| 6.4.1. Renforcer les capacités nationales en matière de biosécurité, de suivi et de recherche, d'éradication rapide, de gestion et de restauration. | Gouvernements Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN | Normes de compétence en matière de conservation des espèces de la CSE-UICN Ressources de l'UICN sur la prévention et la gestion des EEE et leurs voies d'introduction Campagne « Méfiez-vous des aliens » menée par la CE OMI / UICN / ICOMIA / World Sailing : Gestion de l'encrassement biologique pour la navigation de plaisance (2022) CSE-UICN (2021) : Registre mondial des compétences pour la récupération des espèces menacées |
| 6.4.2. Sensibiliser les principaux groupes de parties prenantes aux EEE, à leurs impacts et aux mesures pouvant être prises pour les contrôler. | | |
| 6.4.3. Impliquer les communautés locales dans la planification et la mise en œuvre de la gestion des EEE. | | |
| 6.4.4. Lancer des efforts en langue locale sur la sensibilisation aux espèces envahissantes. | | |

Cible 7 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments ; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

JUSTIFICATION PAME : La pollution provenant de toutes les sources, y compris l'utilisation de combustibles fossiles, les rejets industriels, les déchets plastiques, les biocides, l'excès de nutriments, les eaux usées, le ruissellement agricole et les nouveaux polluants émergents, a des effets directs et indirects importants sur les espèces. Les effets de la pollution et de la bioaccumulation de plastiques dans tout le domaine marin sont particulièrement marqués. Les pollutions acoustique et lumineuse sont autant d'effets négatifs supplémentaires dans les domaines terrestre et marin. Il est nécessaire de minimiser la production et l'utilisation, de prévenir les rejets et d'atténuer les impacts des polluants.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|--|--|
| 7.1. Minimiser les effets négatifs de la pollution sur les espèces | | |
| 7.1.1. Mettre en œuvre les lignes directrices et décisions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de protéger les espèces contre les produits chimiques et les déchets dangereux. | Gouvernements Secteur privé AME ONG | Pollution 2020 de la CBI Programme sur les débris marins de la CBI Travaux de la CBI sur le bruit sous-marin anthropique Initiative de la CBI sur les échouages 7.1.2 Évaluation par la CMS des risques de la pollution plastique pour les espèces migratrices dans les bassins du Mékong et du Gange Pour 7.1.4 Directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs et autres documents : www.cms.int/en/workinggroup/preventing-poisoning-oiseaux-migrateurs Pour 7.1.7 Famille de lignes directrices de la CMS sur les évaluations d'impact environnemental des activités génératrices de bruit marin Directives de la CMS sur la pollution lumineuse Base de données sur les poisons de la faune africaine et WAHIS-WILD de l'OMSA |
| 7.1.2. Soutenir un nouveau traité mondial sur la pollution plastique afin de minimiser les effets sur les espèces. | | |
| 7.1.3. Limiter les impacts sur les espèces du ruissellement agricole et des biocides | | |
| 7.1.4. Accroître l'utilisation de la lutte intégrée contre les ravageurs et réduire l'utilisation aveugle de pesticides, d'antibiotiques et d'engrais. | | |
| 7.1.5. Minimiser les sources de perte de carburant à base d'hydrocarbures provenant des navires (par exemple, rejet d'eau de cale, lavage des réservoirs de carburant) qui menacent les espèces. | | |
| 7.1.6. Prendre des mesures pour réduire les impacts les plus importants de la pollution acoustique et lumineuse sur les espèces menacées dans les domaines terrestre et marin. | | |
| 7.1.7. Veiller à ce que les procédures d'autorisation de médicaments chimiques et vétérinaires tiennent compte des impacts potentiels ou démontrés sur les espèces non ciblées et rechercher des alternatives plus sûres conformément à une approche Une seule santé. | | |
| 7.1.8. Éliminer progressivement l'utilisation de munitions au plomb pour la chasse et le tir sportif. | Gouvernements CMS | Directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs et autres documents Texte juridique et annexes de l'AEWA |

Cible 8 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique sur la biodiversité.

JUSTIFICATION PAME : L'ampleur des changements climatiques a des impacts étendus et de plus en plus négatifs sur les espèces sauvages, affectant leur morphologie, leur génétique, leur comportement, leur abondance, leur répartition, leur risque d'extinction et leurs interactions avec les communautés. Les espèces d'écosystèmes tels que les récifs coralliens, les hautes montagnes et les hautes latitudes sont particulièrement menacées. Il est essentiel de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 1,5 degré, et des interventions sont nécessaires dès aujourd'hui pour aider les espèces à s'adapter aux défis auxquels elles sont déjà confrontées.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|--|--|
| 8.1. Minimiser les impacts des changements climatiques sur les espèces par l'atténuation et l'adaptation | | |
| 8.1.1. Utiliser les scénarios mondiaux de changements climatiques du GIEC pour modéliser les menaces pour les espèces et identifier les changements possibles dans les aires de répartition. | GIEC AME CMS et ses instruments Agences gouvernementales Instituts de recherche UICN ONG | Scénarios du GIEC Données et travaux de la CBI sur les impacts des changements climatiques sur les cétacés Groupe de spécialistes des changements climatiques de l'UICN Lignes directrices de l'UICN pour l'évaluation de la vulnérabilité des espèces aux changements climatiques Directrices de la CSE-UICN para evaluar la vulnerabilidad de las especies al cambio climático Analyse par la CMS des impacts des changements climatiques sur les espèces migratrices (à déterminer) Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, objectif 3 : Plans internationaux d'action et de gestion de l'AEWA pour les espèces envisageant des actions d'adaptation aux changements climatiques Évaluation de l'AEWA de la vulnérabilité aux changements climatiques de la Petite oie rieuse et mesures de gestion de l'adaptation (en cours de développement) |
| 8.1.2. Mener des évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques et de capacité d'adaptation pour toutes les espèces menacées | | |
| 8.1.3. Identifier les refuges et les corridors climatiques potentiels pour les espèces à l'intérieur et à l'extérieur des aires de répartition autochtones et les sécuriser grâce à des APC (voir également la cible 3). | | |
| 8.1.4. Intégrer des évaluations de vulnérabilité dans les plans de conservation et de rétablissement des espèces | | |
| 8.1.5. Maintenir ou restaurer les réseaux écologiques permettant aux espèces de se déplacer vers des zones climatiquement plus appropriées (voir également la cible 1). | | |
| 8.1.6. Utiliser diverses espèces de plantes et de champignons autochtones dans les zones plantées pour la séquestration du carbone et l'atténuation et l'adaptation au climat. | Organismes gouvernementaux UICN AME ONG | Stratégie mondiale pour la conservation des plantes |

Cible 9 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.

JUSTIFICATION PAME : Fournir aux personnes et aux communautés tributaires des espèces sauvages pour leur nourriture et autres besoins essentiels les incitations et avantages équitables appropriés sous-tend une utilisation durable, et assure ainsi la persistance des espèces et la disponibilité continue des ressources.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|--|--|
| 9.1. Garantir des mécanismes de partage des avantages pleinement équitables grâce à une législation et une réglementation appropriées | | |
| 9.1.1. Fournir aux peuples autochtones et aux communautés locales les droits et incitations juridiques appropriés pour protéger, gérer et utiliser les espèces de manière durable | PA et CL Porteurs de CLA Organisations communautaires | Protocole de Nagoya Norme ESMS de l'UICN sur les peuples autochtones. Version 2.1 – Décembre 2019 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), adoptée en 2007 Décision de la CDB sur l'intégration de dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention et ses Protocoles Programme de la CBI pour la gestion de la chasse de subsistance aborigène à la baleine (ASWMP, selon ses sigles en anglais) : gestion scientifique des activités aborigènes de chasse à la baleine Obligations au titre de la CMS et de ses instruments Alliance pour la conservation des reptiles en Asie du Sud-Est People in Nature de l'UICN People in Nature : valoriser la diversité des interrelations entre les personnes et la nature - ressource UICN Base de données UICN SULi sur l'utilisation des espèces CITES et études de cas sur les moyens d'existence |
| 9.1.2. Allouer des quotas de récolte durables de manière équitable et transparente. | Gouvernements nationaux Groupes de spécialistes de la CSE-UICN | |
| 9.1.3. Garantir des revenus équitables provenant de l'utilisation et du commerce des espèces pour les PA et les CL par le biais de réglementations ou de législations | AME TRAFIC CPW | |
| 9.1.4. Documenter les connaissances autochtones pour soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. | FAO IIEDa | |
| 9.1.5. Remplir les obligations en vertu du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) | | TIRPAA, ses mécanismes et ses rapports nationaux |
| 9.2. Développer et diversifier l'économie de la faune sauvage au profit de la conservation des espèces | | |
| 9.2.1. Mettre en œuvre un tourisme durable lorsque cela est possible, et autres incitations basées sur la faune sauvage pour conserver les espèces et leurs habitats. | Gouvernements nationaux ONG Groupes de spécialistes de la CSE-UICN | Guides sur l'économie de la faune sauvage Programmes de crédit pour la faune sauvage Obligations de faune sauvage Situation de l'économie de la faune sauvage en Afrique (2021) Manuel d'observation des baleines de la CBI Principes « Une seule santé » pour un tourisme durable dans les aires protégées et conservées People in Nature de l'UICN People in Nature : valoriser la diversité des interrelations entre les personnes et la nature - ressource UICN Base de données UICN SULi sur l'utilisation des espèces CITES et études de cas sur les moyens d'existence |
| 9.2.2. S'assurer que la chasse récréative offre des avantages pour la conservation et les communautés locales. | TRAFIC CPW IIED PNUE | |

Cible 10 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.

JUSTIFICATION PAME : L'expansion et l'intensification de l'agriculture et de l'aquaculture sont les principaux moteurs du déclin des espèces. L'augmentation de la productivité et de la durabilité de tous les écosystèmes gérés réduira la demande de terres et de ressources en eau douce et la pression associée sur les espèces sauvages.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|-------------------------------------|--|
| 10.1. Réduire et inverser les impacts négatifs de l'agriculture intensive, de l'aquaculture et de la foresterie sur les espèces | | |
| 10.1.1. Empêcher la conversion de tous les sites et corridors importants pour la conservation des espèces. | Gouvernements FAO UICN AME | Guides sur l'économie de la faune sauvage Programmes de crédit pour la faune sauvage Situation de l'économie de la faune sauvage en Afrique (2021) |
| 10.1.2. Promouvoir la conception d'écosystèmes agricoles et autres écosystèmes gérés de façon à minimiser la fragmentation des habitats naturels restants. | | |
| 10.1.3. Promouvoir une agriculture liée à l'économie de la faune sauvage. | | |
| 10.1.4. Intégrer pleinement les considérations clés relatives aux espèces dans les systèmes de certification agricole, aquacole et forestière. | | |

Cible 11 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.

JUSTIFICATION PAME : Les solutions fondées sur la nature et les approches d'infrastructure verte explicitement conçues pour bénéficier aux espèces sauvages, telles que la restauration des réseaux écologiques, contribuent à la viabilité des espèces, à la fourniture de services écosystémiques et à la résilience face aux changements climatiques.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|-----------------------|---|
| 11.1. Maximiser les avantages des Solutions fondées sur la nature pour les espèces | | |
| 11.1.1. Développer les SfN pour renforcer les services écosystémiques, la résilience aux changements climatiques et la viabilité des espèces. | UICN Gouvernements | Rapport sur les solutions fondées sur la nature décrivant les avantages de l'ampliation des SfN dans les réseaux écologiques Réseau des flux environnementaux (eFlowNet) Initiative WANI - Eau et Nature Directives de l'UICN-OIE pour l'analyse des risques liés aux maladies de la faune sauvage Manuel de procédures pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage Cours de formation en ligne sur la DRA de la CSE-UICN |
| 11.1.2. Veiller à ce que les directives, le manuel et le matériel de formation sur la DRA de la CSE-UICN soient tenus à jour. | | |
| 11.1.3. Fournir une expertise et une formation sur la DRA aux pays concernés. | | |

Cible 12 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

JUSTIFICATION PAME : *L'emplacement, la conception et la gestion appropriés d'espaces verts et bleus peuvent fournir un habitat supplémentaire et améliorer la connectivité pour les espèces sauvages, en plus de leurs avantages pour la santé et le bien-être humains.*

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|--|---|
| 12.1. Gérer les espaces verts et bleus de façon à maximiser leur valeur pour les espèces et la connectivité | | |
| 12.1.1. Inclure la conservation des espèces autochtones et la restauration de leurs habitats dans les projets d'urbanisme et de développement écologique. | Gouvernements nationaux et infranationaux UICN ONG Institutions et organisations régionales et nationales | Un guide pour des villes favorables aux pollinisateurs Alliance urbaine de l'UICN et solutions pour un développement urbain durable et résilient Éco-jardinage Le guide ultime du jardinage écologique Un guide pour des villes favorables aux pollinisateurs Directives de la CSE-UICN sur l'analyse des risques de maladie et matériels de formation et manuels en ligne associés. Développement urbain durable et solutions de résilience Outils de la CMS listés sous 1.1.1 à 1.1.3, 1.2.1 et 1.2.2. |
| 12.1.2. Promouvoir les infrastructures vertes et l'éco-jardinage au profit des espèces dans tous les établissements d'enseignement et les ménages privés (jardinage respectueux des pollinisateurs, jardins éco-écoles). | | |

Cible 13 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

JUSTIFICATION PAME : L'accès équitable et les mesures de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris les connaissances autochtones et locales, créent des incitations à l'utilisation durable des espèces et à leur conservation, et contribuent à une économie plus équitable.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|--|---|
| 13.1. Partager équitablement les avantages de l'utilisation des ressources génétiques entre tous les utilisateurs. | Secteur privé Instituts de recherche Gouvernements Groupe de spécialistes des parents sauvages des cultures de l'UICN Groupe de spécialistes de la conservation des semences de l'UICN | Protocole de Nagoya et ses ressources Consentement préalable, libre et éclairé Norme de l'UICN relative aux peuples autochtones Ressources du Groupe de spécialistes de la conservation des semences de l'UICN |
| 13.2. Appliquer et accréditer les CAL, le cas échéant, pour garantir l'engagement dans la conservation des espèces. | | |
| 13.3. Protéger tous les parents sauvages des cultures en les incluant dans des banques de semences et des collections de cultures. | | |
| 13.4. Mettre fin à l'érosion de la diversité génétique des parents sauvages des animaux domestiques, des plantes et des champignons. | | |

Cible 14 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, des stratégies d'élimination de la pauvreté, des évaluations environnementales stratégiques, des évaluations d'impact environnemental et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier dans ceux qui ont d'importantes incidences sur la biodiversité, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du présent cadre.

JUSTIFICATION PAME : Les politiques internationales et nationales donnent généralement la priorité à la croissance économique par rapport aux espèces, y compris par des subventions et incitations associées à des pratiques néfastes pour l'environnement dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de l'exploitation minière, de l'énergie et de la pollution. L'intégration des besoins de conservation des espèces dans les politiques et les cadres réglementaires de tous les secteurs contribue directement à de nombreux objectifs et résultats positifs pour les espèces.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|---|--|
| 14.1. Intégrer les valeurs des espèces dans des politiques pangouvernementales et les systèmes comptables nationaux. | Gouvernements nationaux Aide multilatérale Secteur privé | WCC 2020 Res 072 « Importance de la suppression des obstacles au planning familial volontaire pour la conservation » Groupe de travail sur la biodiversité et la planification familiale de la CSE et la CPEES-UICN Ressources et formation du Bureau de référence de la population Réussite des connaissances de l'USAID « 20 ressources essentielles : population, santé et environnement » et Boîtes à outils sur la santé, la population et l'environnement |
| 14.2. Refléter pleinement les ambitions des objectifs du CMB en matière d'espèces, les obligations pertinentes en vertu d'autres AME et du PAME lors de la mise à jour des SPANB. | | |
| 14.3. Intégrer le principe d'Aucune perte nette ou d'Impact positif net sur la biodiversité dans les politiques de développement et de planification affectant les espèces. | | |
| 14.4. Entreprendre des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations d'impact environnemental et social pour tout développement majeur, de manière approfondie et transparente, afin de tenir compte de la conservation des espèces. | | |
| 14.5. Assurer l'élimination des obstacles à une planification familiale volontaire fondée sur les droits. | Gouvernements ONG Groupe de travail de l'UICN sur la biodiversité et la planification familiale | |

Cible 15 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières :

- a) contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles ;
- b) informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ;
- c) rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ;

afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.

JUSTIFICATION PAME : Les pratiques concernant les chaînes de production et d'approvisionnement sont des facteurs moteurs de nombreuses menaces pour les espèces et il est essentiel de réduire leurs effets négatifs et de viser des résultats positifs pour la nature.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|---|---|
| 15.1. Appliquer toutes les normes internationales aux chaînes de production et d'approvisionnement afin de garantir que l'utilisation des espèces soit durable. | Gouvernements ONG UICN Secteur agricole Secteur forestier | Marine Stewardship Council (MSC) : fruits de mer certifiés durables Forest Stewardship Council : certification forestière Une agriculture respectueuse de la biodiversité : vers une production positive pour la nature à grande échelle Approvisionnement responsable : un guide pratique FairWild pour les produits de base issus de plantes et de champignons sauvages Fashion Forever Green Pack : approvisionnement durable Fashion Pact, signé par plus de 300 marques, par lequel les entreprises s'engagent à « adopter des approches de l'agriculture, de l'exploitation minière et de la foresterie respectueuses de la faune et de la flore sauvages et qui favorisent la conservation des espèces clés ». Réseau d'entreprises respectueuses de la faune sauvage Document de travail de l'UICN sur l'approche Positive de la nature |
| 15.2. Repenser les systèmes de production agricole en vue de minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur les espèces. | | |
| 15.3. S'assurer que tous les intrants naturels (bois, plantes non ligneuses et champignons sauvages, poissons et autres espèces aquatiques, espèces fauniques commercialisées) proviennent de sources certifiées. | | |
| 15.4. Fournir des informations aux consommateurs sur les sources ou les stocks d'espèces durables appropriés. | | |

Cible 16 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Encourager les populations à faire des choix de consommation durables et à leur donner les moyens de le faire, notamment en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises et à des solutions de substitution, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en limitant significativement la surconsommation et en diminuant considérablement la production de déchets, de manière à permettre à tous de vivre agréablement en harmonie avec la Terre nourricière.

JUSTIFICATION PAME : Des mesures sont nécessaires pour remédier aux schémas de surconsommation en augmentant l'efficacité, en limitant les déchets et en réduisant la demande globale, en particulier dans les pays développés, afin de limiter leurs impacts négatifs sur les espèces sauvages.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|---|---|
| 16.1. Minimiser les impacts de la production alimentaire sur les espèces en réduisant la consommation de protéines animales et en éliminant le gaspillage alimentaire. | Toutes les institutions et tous les individus | Planet-based Diets : une plateforme scientifique pour encourager les régimes favorisant les personnes et la planète Réseau One Planet : Systèmes alimentaires durables Guide invitant les convives à privilégier des plats riches en végétaux dans les services alimentaires (WRI) Love Food Hate Waste (WRAP) |
| 16.2. Accroître l'utilisation de l'éco-étiquetage pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés et durables. | | |
| 16.3. Soutenir l'utilisation de produits locaux. | | |

Cible 17 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.

JUSTIFICATION PAME : Le contrôle et la gestion de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés et autres produits de la biotechnologie réduisent les impacts potentiellement graves sur les espèces, leurs habitats et les personnes.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|---|---|
| 17.1. Mettre en œuvre des mesures de contrôle ou de gestion et suivi des impacts individuels de la biotechnologie sur les espèces sauvages. | Toutes les institutions et tous les individus | Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques : une plateforme en ligne pour l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés (OVM) et un outil clé pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques |
| 17.2. Élaborer des protocoles stricts pour prévenir les effets négatifs sur les espèces sauvages de l'édition génomique et de la manipulation génétique. | | |

Cible 18 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus préjudiciables, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

JUSTIFICATION PAME : Une action des gouvernements nationaux, des institutions financières et des banques multilatérales de développement est nécessaire pour supprimer ou réduire les incitations les plus néfastes et les réformer de manière neutre ou positive pour la conservation des espèces.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|---|--------------------------|
| 18.1. Identifier les incitations économiques et réglementaires les plus dommageables pour les espèces à l'échelle mondiale, régionale et nationale. | Toutes les institutions et tous les individus | À ajouter ultérieurement |
| 18.2. Élaborer des mesures ciblées visant à éliminer ou reformer les incitations les plus dommageables pour les espèces. | | |

Cible 19 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à :

- (a) augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;
- (b) accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays ;
- (c) tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments ;
- (d) promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à des mesures de protection environnementales et sociales ;
- (e) tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;
- (f) renforcer les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, les actions en faveur de la Terre nourricière¹ et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité biologique ;
- (g) améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.

JUSTIFICATION PAME : Atteindre tous les besoins de conservation des espèces nécessite une augmentation massive du financement, du renforcement des capacités et du transfert de connaissances et de technologies à tous les pays.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|--|--|
| 19.1. Augmenter le financement de toutes les sources, y compris les subventions redirigées, pour mettre en œuvre les actions décrites dans le PAME. | Institutions financières multilatérales Bailleurs de fonds Secteur philanthropique | Fonds pour l'environnement mondial Manuel d'observation des baleines de la CBI Fonds Mohamed bin Zayed pour la conservation des espèces Fonds Whitley pour la nature Fondation Rufford Initiative Darwin Fonds EDGE pour les aires protégées et conservées |
| 19.2. Développer des mécanismes de financement innovants pour soutenir la conservation des espèces. | | |

¹ Actions en faveur de la Terre nourricière : Approche écocentrique et fondée sur les droits, propice à la mise en œuvre d'actions visant à établir des relations harmonieuses et complémentaires entre les populations et la nature, à promouvoir la pérennité de tous les êtres vivants et de leurs communautés et à éviter la marchandisation des fonctions environnementales de la Terre nourricière.

Cible 20 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.

JUSTIFICATION PAME : La réalisation de tous les besoins de conservation des espèces nécessite un programme mondial de renforcement des capacités et de transfert de connaissances et de technologies à tous les pays.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|---|--|
| 20.1. Développer les capacités adéquates pour la conservation des espèces dans tous les pays. | Gouvernements UICN Toutes les parties prenantes Instituts de recherche | Plateforme SKILLS du PAME (à développer en 2023) Baromètre de la restauration |
| 20.2. Mettre à la disposition de tous les pays les sciences et technologies nouvelles et émergentes relatives à la conservation des espèces. | | |
| 20.3. Aider les jeunes à devenir des défenseurs des espèces | | |
| 20.4. Fournir une formation sur l'identification, la taxonomie et le suivi des espèces. | | |

Cible 21 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé², conformément à la législation nationale.

JUSTIFICATION PAME : La connaissance de l'état, de la répartition, des tendances démographiques, de l'écologie et des menaces pesant sur les espèces est essentielle pour établir des priorités, éclairer la planification, déterminer des niveaux d'utilisation durable et mettre en œuvre des mesures efficaces. Une grande partie de ces connaissances est intégrée dans les pratiques et l'utilisation des terres et des ressources par les PA et les CL, en particulier celles dont dépendent leurs moyens d'existence. Un suivi systématique des espèces et de l'état de leurs habitats est nécessaire pour suivre les tendances et mesurer l'efficacité des mesures de conservation.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|--|--|
| 21.1. Évaluer et suivre l'état, les tendances, l'abondance et le potentiel de conservation des espèces. | UICN Conventions relatives à la biodiversité | Liste rouge de l'UICN des espèces menacées Statut vert des espèces de l'UICN |
| 21.2. Évaluer et suivre l'état et les tendances des écosystèmes. | IPBES WWF | Baromètre de la restauration Statut des populations et estimations (de l'abondance) des populations de la CBI |
| 21.3. Élaborer des plans de suivi conjoint pour les espèces avec les PA et les CL | Gouvernements ONG | Wildlife Insights Indice Planète vivante |
| 21.4. Établir des partenariats entre les institutions de recherche et les organismes de conservation. | Instituts de recherche Toutes les parties prenantes | Base de données mondiale des ZCB Base de données mondiale des aires protégées (BDMAP) Programmes de science citoyenne (iNaturalist , e-Bird , etc.). Biodiversity Lab des Nations Unies : fournir aux décideurs les meilleures données spatiales disponibles |
| 21.5. Intégrer les technologies les plus récentes et émergentes dans les programmes d'étude et de suivi. | | Lignes directrices de la CSE-UICN sur l'application des connaissances autochtones et locales à la Liste rouge |
| 21.6. Tenir à jour toutes les directives pertinentes et autres documents clés et les mettre à disposition dans plusieurs langues. | | Base de données des sources de données sur la biodiversité pour le suivi de la conservation du Groupe de spécialistes du suivi des espèces de la CSE-UICN |
| 21.7. Partager les données des projets avec des bases de données nationales, régionales ou mondiales chaque fois que cela est possible et approprié. | | Liste rouge de l'UICN des espèces menacées Centre mondial d'information sur la biodiversité Indice Planète vivante de la ZSL |

2 Free, prior and informed consent refers to the tripartite terminology of “prior and informed consent” or “free, prior and informed consent” or “approval and involvement.”

Cible 22 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.

JUSTIFICATION PAME : L'inclusion équitale des connaissances autochtones et locales (CAL) et la participation des PA et des CL, des femmes et des jeunes aux décisions affectant la conservation des espèces ainsi que le respect de leurs droits, augmentent leur participation et leur engagement et améliorent les résultats positifs pour les espèces.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|---|---|--|
| 22.1. Impliquer pleinement les PA et les CL dans tous les processus et décisions pertinents affectant la conservation des espèces. | Gouvernements IPBES UICN AME ONG Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse | Norme de l'UICN relative aux peuples autochtones Lignes directrices de la CSE sur l'application des CAL à la Liste rouge Consortium APAC Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages Consentement préalable, libre et éclairé Outils et lignes directrices de la CDB sur les questions de genre et la biodiversité Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes Programme ASAP de leadership des femmes dans la conservation Journée mondiale de la vie sauvage Programme de leadership en matière de conservation Les jeunes pour la conservation de la faune sauvage Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité Engagement des jeunes dans la CITES Sommet mondial de la jeunesse du Congrès de la nature de l'UICN Participation des jeunes au programme de petites subventions du FEM Plan d'action de l'UICN sur les questions de genre et les changements climatiques |
| 22.2. Intégrer les CAL et la participation des PA et des CL dans l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). | | |
| 22.3. Assurer une participation équitale des femmes et des jeunes aux décisions affectant la conservation des espèces. | | |
| 22.4. Profitez de la Journée mondiale de la vie sauvage pour sensibiliser les jeunes générations à la conservation de la faune et la flore sauvages. | | |
| 22.5. Assurer la sécurité des PA et des LC ainsi que des activistes environnementaux. | | |

Cible 23 du Cadre mondial pour la biodiversité.

Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.

JUSTIFICATION PAME : Assurer l'égalité hommes-femmes et la pleine participation des femmes et des filles aux décisions affectant la conservation des espèces augmente leur participation et leur engagement et améliore les résultats positifs pour les espèces.

| Action | Acteurs | Outils et ressources |
|--|----------------------|---|
| 231. Assurer la participation pleine et équitable des femmes et des filles à toutes les décisions affectant la conservation des espèces. | Gouvernements ONG | Outils et lignes directrices de la CDB sur les questions de genre et la biodiversité Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes Programme ASAP de leadership des femmes dans la conservation Plan d'action de l'UICN sur les questions de genre et les changements climatiques Bourses EDGE de la Société zoologique de Londres |
| 232. Intégrer les questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). | | |



UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SIÈGE MONDIAL
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse species@iucn.org
Tel +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
<http://www.iucn.org/fr>
www.iucn.org/resources/publications